

# **CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR**

## **COMPTES CONSOLIDES AU 31/12/2012**

**Arrêtés par le Conseil d'administration de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* en date du 25 janvier 2013 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 26 mars 2013**

## SOMMAIRE

<b>CADRE GENERAL</b> .....	<b>4</b>
PRESENTATION JURIDIQUE DE LA CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE DES COTES D'ARMOR .....	4
ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DU CREDIT AGRICOLE.....	4
RELATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE.....	7
<b>ETATS FINANCIERS CONSOLIDES</b> .....	<b>11</b>
COMPTE DE RESULTAT .....	11
RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES .....	12
BILAN ACTIF .....	14
BILAN PASSIF .....	15
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES .....	16
TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE .....	16
<b>NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS</b> .....	<b>19</b>
1.    PRINCIPES ET METHODES APPLICABLES DANS LE GROUPE, JUGEMENTS ET ESTIMATIONS UTILISES. ....	19
1.1. <i>Normes applicables et comparabilité</i> .....	19
1.2. <i>Format de présentation des états financiers</i> .....	22
1.3. <i>Principes et méthodes comptables</i> .....	23
1.4. <i>Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)</i> .....	48
2.    INFORMATIONS SIGNIFICATIVES DE L'EXERCICE .....	51
2.1 <i>Événements significatifs de la période</i> .....	51
2.2 <i>Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice</i> .....	52
2.3 <i>Participations dans les entreprises mises en équivalence</i> .....	52
2.4 <i>Opérations de titrisation et fonds dédiés</i> .....	52
2.5 <i>Participations non consolidées</i> .....	52
2.6 <i>Écarts d'acquisition</i> .....	54
3.    GESTION FINANCIERE, EXPOSITION AUX RISQUES ET POLITIQUE DE COUVERTURE .....	54
3.1. <i>Risque de crédit</i> .....	54
3.2. <i>Risque de marché</i> .....	63
3.3. <i>Risque de liquidité et de financement</i> .....	67
3.4. <i>Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change</i> .....	70
3.5. <i>Risques opérationnels</i> .....	71
3.6. <i>Gestion du capital et ratios réglementaires</i> .....	71
4.    NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT .....	73
4.1. <i>Produits et charges d'intérêts</i> .....	73
4.2. <i>Commissions nettes</i> .....	74
4.3. <i>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	74
4.4. <i>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	76
4.5. <i>Produits et charges nets des autres activités</i> .....	77
4.6. <i>Charges générales d'exploitation</i> .....	77
4.7. <i>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles</i> .....	78
4.8. <i>Coût du risque</i> .....	78
4.9. <i>Gains ou pertes nets sur autres actifs</i> .....	79
4.10. <i>Impôts</i> .....	79
4.11. <i>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</i> .....	81
5.    INFORMATIONS SECTORIELLES .....	82
5.1. <i>Information par secteur opérationnel</i> .....	82
5.2. <i>Information sectorielle par zone géographique</i> .....	82
6.    NOTES RELATIVES AU BILAN .....	82
6.1. <i>Caisse, banques centrales</i> .....	82
6.2. <i>Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat</i> .....	82
6.3. <i>Instruments dérivés de couverture</i> .....	84
6.4. <i>Actifs financiers disponibles à la vente</i> .....	84
6.5. <i>Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	85

6.6.	<i>Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue</i> .....	87
6.7.	<i>Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers</i> .....	87
6.8.	<i>Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est concernée)</i> .....	87
6.9.	<i>Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle</i> .....	90
6.10.	<i>Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance</i> .....	91
6.11.	<i>Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées</i> .....	92
6.12.	<i>Actifs et passifs d'impôts courants et différés</i> .....	92
6.13.	<i>Comptes de régularisation actif, passif et divers</i> .....	93
6.14.	<i>Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés</i> .....	94
6.15.	<i>Immeubles de placement</i> .....	94
6.16.	<i>Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)</i> .....	94
6.17.	<i>Provisions techniques des contrats d'assurance</i> .....	95
6.18.	<i>Provisions</i> .....	95
6.19.	<i>Capitaux propres</i> .....	96
6.20.	<i>Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle</i> .....	101
7.	<b>AVANTAGES AU PERSONNEL ET AUTRES REMUNERATIONS</b> .....	102
7.1.	<i>Détail des charges de personnel</i> .....	102
7.2.	<i>Effectif fin de période</i> .....	102
7.3.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies</i> .....	102
7.4.	<i>Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies</i> .....	103
7.5.	<i>Autres avantages sociaux</i> .....	105
7.6.	<i>Paievements à base d'actions</i> .....	106
7.7.	<i>Rémunérations de dirigeants</i> .....	106
8.	<b>ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET DE GARANTIE ET AUTRES GARANTIES</b> .....	107
9.	<b>RECLASSEMENTS D'INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	110
10.	<b>JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS</b> .....	110
10.1.	<i>Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût</i> .....	110
10.2.	<i>Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur</i> .....	111
11.	<b>ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS A LA CLOTURE</b> .....	114
12.	<b>PERIMETRE DE CONSOLIDATION AU 31 DECEMBRE 2012</b> .....	114

**Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers**

## **CADRE GENERAL**

### ***Présentation juridique de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor***

Dénomination sociale et siège social de la société : Caisse Régionale de Crédit Agricole mutuel des Côtes d'Armor, La Croix Tual – 22440 Ploufragan.

Registre du commerce et des sociétés et numéro d'immatriculation : RCS Saint Brieuc 777 456 179 No de gestion 93 D 195.

Forme Juridique : Société coopérative de crédit à capital variable et à responsabilité limitée.

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une entreprise domiciliée en France. Les états financiers consolidés comprennent la Société et ses filiales (l'ensemble désigné comme "le Groupe") et la quote-part du Groupe dans les entreprises associées et sous contrôle conjoint.

Les états financiers consolidés du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2012 sont disponibles sur demande au siège social de la Société à Ploufragan La Croix Tual 22098 Saint Brieuc cedex 9.

### ***Organigramme simplifié du Crédit Agricole***

#### **Un Groupe bancaire d'essence mutualiste**

L'organisation du Crédit Agricole fait de lui un Groupe uni et décentralisé : sa cohésion financière, commerciale et juridique va de pair avec la décentralisation des responsabilités.

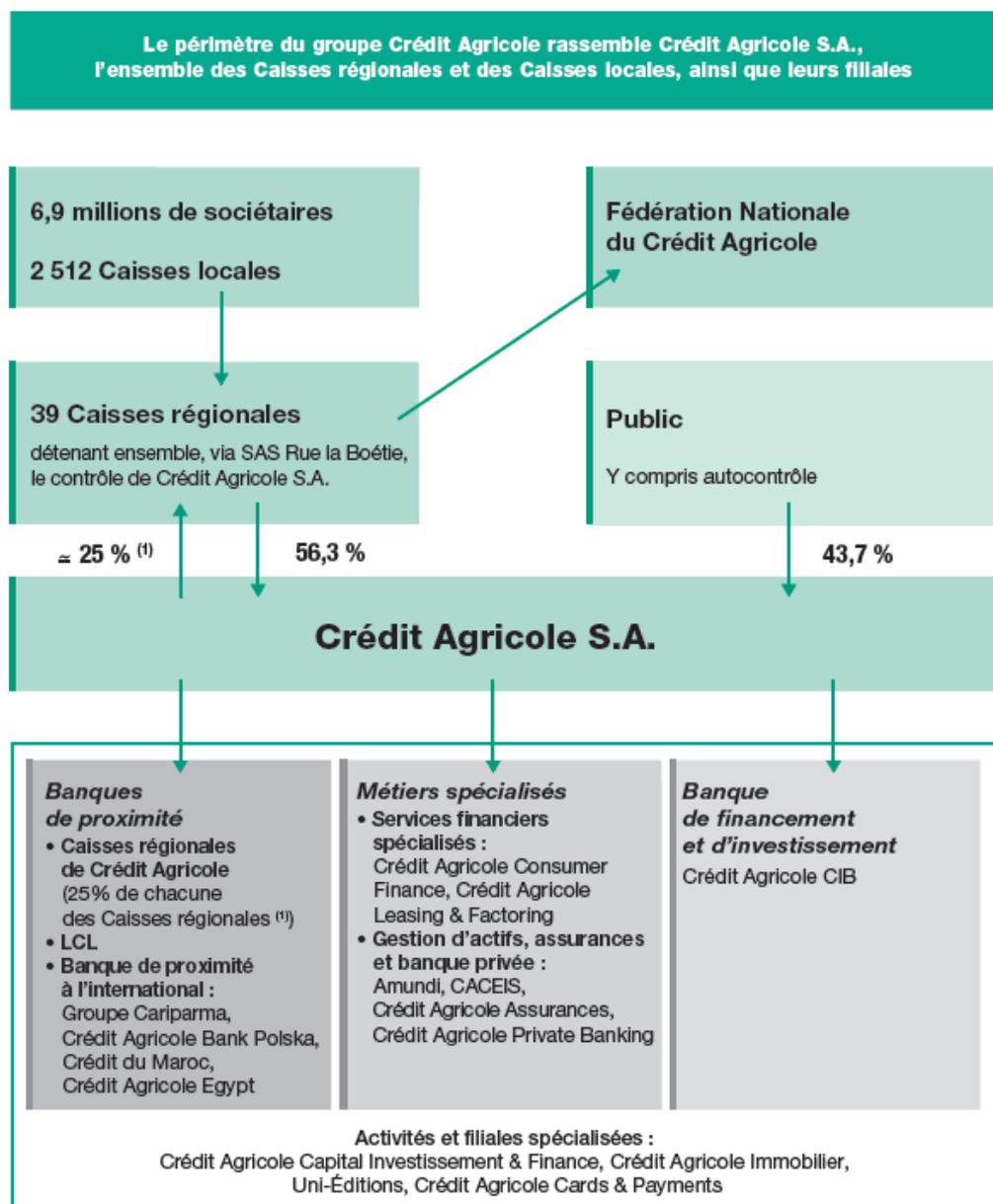
Les Caisses locales forment le socle de l'organisation mutualiste du Groupe. Leur capital social est détenu par 6,9 millions de sociétaires qui élisent quelques 29 118 administrateurs. Elles assurent un rôle essentiel dans l'ancrage local et la relation de proximité avec les clients. Les Caisses locales détiennent la majeure partie du capital des Caisses régionales, sociétés coopératives à capital variable et banques régionales de plein exercice.

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue la Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du groupe Crédit Agricole veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32), à la cohésion du réseau du groupe Crédit Agricole (tel que défini par l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier), au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. A ce titre, Crédit Agricole S.A. dispose des attributs du pouvoir et a la capacité d'intervenir pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

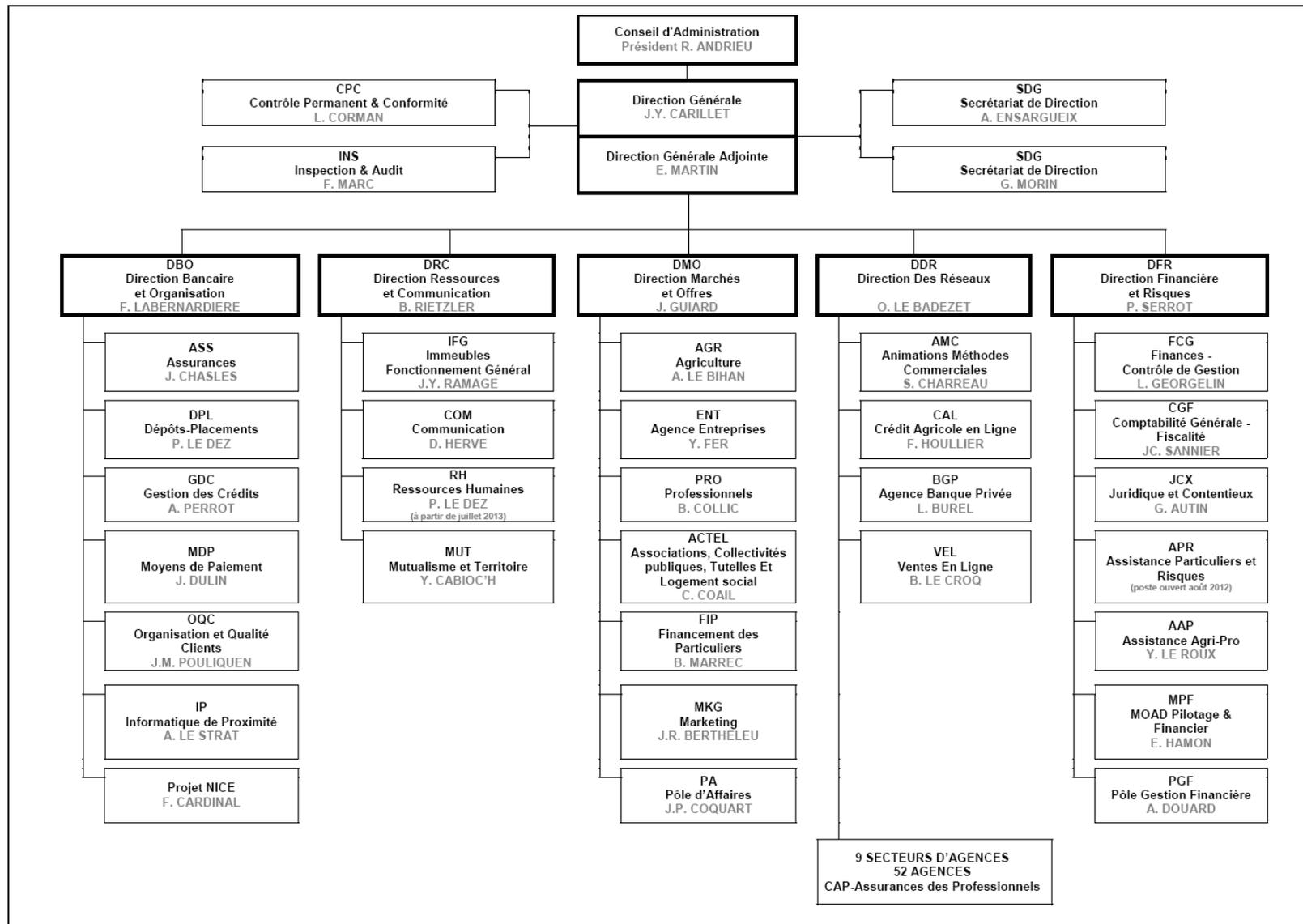
# Organisation du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A.



Au 31 décembre 2012 <sup>(2)</sup>

<sup>(1)</sup> À l'exception de la Caisse régionale de la Corse. Le pourcentage de détention exact de chacune est détaillé dans la note 12 des états financiers.

<sup>(2)</sup> Hors Empanki et CA Chevreux en cours de cession.



## **Relations internes au Crédit agricole**

### ➤ **Mécanismes financiers internes**

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

- **Comptes ordinaires des Caisses régionales**

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole S.A., qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créditeur, est présenté au bilan en « Opérations internes au Crédit Agricole - Comptes ordinaires » et intégré sur la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit ».

- **Comptes d'épargne à régime spécial**

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'Epargne Populaire, Livret de Développement Durable, comptes et plans d'épargne-logement, plans d'épargne populaire, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en « Comptes créditeurs de la clientèle ».

- **Comptes et avances à terme**

Les ressources d'épargne (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées à Crédit Agricole S.A. et figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales leur permettant d'assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

Quatre principales réformes financières internes ont été successivement mises en œuvre. Elles ont permis de restituer aux Caisses régionales, sous forme d'avances, dites « *avances-miroir* » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), 15 %, 25 %, puis 33 % et, depuis le 31 décembre 2001, 50 % des ressources d'épargne qu'elles ont collectées et dont elles ont la libre disposition.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004, les marges financières issues de la gestion de la collecte centralisée (collecte non restituée sous forme d'avances miroirs) sont partagées entre les Caisses régionales et Crédit Agricole S.A. et sont déterminées par référence à l'utilisation de modèles de remplacement et l'application de taux de marché.

Par ailleurs, 50 % des nouveaux crédits réalisés depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et entrant dans le champ d'application des relations financières entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales peuvent être refinancés sous forme d'avances négociées à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Ainsi, deux types d'avances coexistent à ce jour : celles régies par les règles financières d'avant le 1<sup>er</sup> janvier 2004 et celles régies par les nouvelles règles.

Par ailleurs, des financements complémentaires à taux de marché peuvent être accordés aux Caisses régionales par Crédit Agricole S.A.

- **Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales**

Les ressources d'origine « monétaire » des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A., où ils sont enregistrés en comptes ordinaires ou en comptes à terme dans les rubriques « Opérations internes au Crédit Agricole ».

- **Placement des excédents de fonds propres des Caisses régionales auprès de Crédit Agricole S.A.**

Les excédents disponibles de fonds propres des Caisses régionales peuvent être investis chez Crédit Agricole S.A. sous la forme de placements de 3 à 10 ans dont les caractéristiques sont celles des opérations interbancaires du marché monétaire.

- **Opérations en devises**

Crédit Agricole S.A., intermédiaire des Caisses régionales auprès de la Banque de France, centralise leurs opérations de change.

- **Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.**

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en « Dettes représentées par un titre » ou « Dettes subordonnées ».

- **Couverture des risques de liquidité et de solvabilité**

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au groupe Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (« FRBLS ») destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 22 octobre 2001 sous le numéro R. 01-453.

En outre, depuis la mutualisation en 1988 de la CNCA, dans l'éventualité d'une insolvabilité ou d'un événement similaire affectant Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales se sont engagées à intervenir en faveur de ses créanciers pour couvrir toute insuffisance d'actif. L'engagement potentiel des Caisses régionales au titre de cette garantie est égal à la somme de leur capital social et de leurs réserves.

- **Garanties Switch**

Le dispositif Switch, mis en place le 23 décembre 2011, s'inscrit dans le cadre des relations financières entre Crédit Agricole S.A., en qualité d'organe central, et le réseau mutualiste des Caisses régionales de Crédit Agricole.

Il permet le transfert des exigences prudentielles s'appliquant aux participations de Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, qui sont mises en équivalence dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A. Ce transfert est réalisé vers les Caisses régionales via un

mécanisme de garantie accordée par ces dernières à Crédit Agricole S.A. sur une valeur contractuelle plancher des valeurs de mises en équivalence des CCI/CCA émis par les Caisses régionales. Cette valeur est fixée à l'origine de l'opération.

La bonne fin du dispositif est garantie par la mise en place d'un dépôt de garantie versé par les Caisses régionales à Crédit Agricole S.A.

Ce contrat s'analyse en substance comme un droit complémentaire attaché aux 25 % de CCI/CCA détenus par Crédit Agricole S.A. dans les Caisses régionales, et par conséquent il est lié à l'influence notable que Crédit Agricole S.A. exerce sur les Caisses régionales.

Ainsi, le dispositif protège Crédit Agricole S.A. de la baisse de valeur de mise en équivalence globale des Caisses régionales. En effet, dès lors qu'une baisse de valeur est constatée, le mécanisme de garantie est actionné et Crédit Agricole S.A. perçoit une indemnisation prélevée sur le dépôt de garantie. En cas de hausse ultérieure de la valeur de mise en équivalence globale, Crédit Agricole S.A., de par l'application d'une clause de retour à meilleure fortune, restitue les indemnisations préalablement perçues.

La durée de la garantie est de 15 ans au bout desquels elle peut être prolongée par tacite reconduction. Cette garantie peut être résiliée par anticipation, dans certaines conditions et avec l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel.

Le dépôt de garantie est rémunéré à taux fixe aux conditions de la liquidité long terme. La garantie fait l'objet d'une rémunération fixe qui couvre le risque actualisé et le coût d'immobilisation des fonds propres par les Caisses régionales.

Dans les comptes consolidés, le traitement comptable repose sur l'analyse en substance de la transaction : cela conduit à considérer que l'indemnisation issue de la mise en jeu des garanties et son remboursement lors du retour à meilleure fortune s'analysent comme un partage des résultats dont les impacts sont enregistrés en réserves consolidées au niveau des Caisses régionales et en résultat sur sociétés mises en équivalences dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A., compte tenu de l'influence notable exercée par Crédit Agricole S.A. . Le dépôt de garantie constitue une créance au coût amorti pour les Caisses régionales et symétriquement une dette au coût amorti pour Crédit Agricole S.A. Les rémunérations sont respectivement enregistrées en PNB, à l'exception de la rémunération de la garantie qui est affectée au résultat des sociétés mises en équivalence chez Crédit Agricole S.A.

## ➤ Informations relatives aux parties liées

Le périmètre de consolidation de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor comprend la Caisse Régionale, les 45 Caisses locales ainsi qu'un fonds dédié Finarmor Gestion créé en septembre 2009.

Les caisses locales détiennent 4 499 821 titres de la Caisse Régionale des Côtes d'Armor pour un montant total de 68.6 millions d'euros.

Les principales opérations réciproques entre la Caisse Régionale et les Caisses Locales sont :

- Bilan
  - Comptes courants simples : 50 millions d'euros
  - Bons de caisse : 173 millions d'euros
- Résultat
  - Intérêts des comptes courants simples : 1 million d'euros
  - Intérêts bons de caisse : 4.5 millions d'euros
  - Dividende CR aux CL : 2.4 millions d'euros

La Caisse Régionale du Crédit Agricole détient 5030 titres dans le fonds dédié Finarmor Gestion pour un montant de 48,6 millions d'euros.

# ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

## COMPTE DE RESULTAT

<i>(en milliers d'euros)</i>	<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Intérêts et charges assimilées	4.1	123 184	114 286
Commissions (produits)	4.2	122 808	123 710
Commissions (charges)	4.2	-19 393	-17 540
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	10 226	7 160
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente	4.4-6.4	-4 711	1 679
Produits des autres activités	4.5	2 638	2 395
Charges des autres activités	4.5	-1 656	-1 964
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>233 096</b>	<b>229 726</b>
Charges générales d'exploitation	4.6-7.1-7.4-7.6	-119 549	-111 898
Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles	4.7	-6 235	-5 868
<b>RESULTAT BRUT D'EXPLOITATION</b>		<b>107 312</b>	<b>111 960</b>
Coût du risque	4.8	-16 183	844
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>91 129</b>	<b>112 804</b>
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	2.3		
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.9	128	108
Variations de valeur des écarts d'acquisition	2.6		
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>91 257</b>	<b>112 912</b>
Impôts sur les bénéfices	4.10	-32 023	-33 110
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession			
<b>RESULTAT NET</b>		<b>59 234</b>	<b>79 802</b>
Intérêts minoritaires			
<b>RESULTAT NET – PART DU GROUPE</b>		<b>59 234</b>	<b>79 802</b>

## **RESULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISES DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES**

### **Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres**

<i>Notes</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>		
<b>Résultat net part du groupe</b>	<b>59 234</b>	<b>79 802</b>
Gains et pertes sur écarts de conversion		
Gains et pertes sur actifs disponibles à la vente	(412)	(3 722)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	150	381
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	(777)	(24)
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe, hors entités mises en équivalence</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(3 365)</b>
Quote part des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence	-	-
<b>Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du Groupe</b>	<b>(1 039)</b>	<b>(3 365)</b>
<b>4.11</b>		
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part du groupe</b>	<b>58 195</b>	<b>76 437</b>
Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres part des minoritaires		(1)
<b>Résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>58 195</b>	<b>76 436</b>

Les montants sont présentés net d'impôts.

Comme mentionné dans la partie « cadre général », l'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue la Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A. Les opérations sur les titres non cotés SAS Rue la Boétie sont encadrées par une convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui devrait s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales ou lors des augmentations de capital de SAS Rue la Boétie.

Au plan comptable, les titres SAS Rue La Boétie sont classés en titres disponibles à la vente (AFS) et doivent être valorisés à leur juste valeur dans les comptes des Caisses régionales. Dans la mesure où ces titres ne sont pas cotés sur un marché actif, cette juste valeur doit être établie sur la base de techniques de valorisation. Si aucune juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, la norme prévoit que les titres soient maintenus à leur prix de revient. Jusqu'à présent et pour refléter les spécificités des titres SAS Rue La Boétie, la valeur retenue pour l'établissement des comptes consolidés des Caisses régionales a été alignée sur la convention de liquidité qui détermine le prix de référence qui doit s'appliquer en cas de transferts des titres SAS Rue La Boétie entre Caisses régionales. Ce prix de référence est déterminé par une formule qui intègre trois composantes : le cours de bourse des titres Crédit Agricole S.A., le coût de revient de l'action Crédit Agricole S.A. dans les comptes de la SAS Rue La Boétie et l'actif net consolidé par action de Crédit Agricole S.A.

Toutefois, dans un contexte de marché dégradé, la baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A. se traduit par un écart croissant constaté durablement entre le cours de l'action Crédit Agricole S.A. et le prix de l'action SAS Rue La Boétie fixé par la convention de liquidité. En l'absence de transaction sur le titre entre les Caisses régionales, ce prix fixé par la convention ne semble plus pouvoir être considéré comme une référence de prix représentative de leur juste valeur au sens de la norme IAS 39.

En outre, la mise en œuvre d'une valorisation qui permettrait de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie soulève de nombreuses incertitudes, en particulier en ce qui concerne la valorisation d'éléments intangibles et incessibles comme :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence et comme le prévoit la norme IAS 39 dès lors que le recours à un modèle de valorisation ne permet pas d'établir une valorisation fiable, les titres SAS Rue La Boétie sont désormais valorisés à leur coût qui correspond à leur juste valeur au 30 septembre 2012. En cas de cession ou de dépréciation, les gains et pertes latents précédemment constatés en gains et pertes directement en capitaux propres sont transférés en résultat. En cas d'indication objective de perte de valeur (cf. principes et méthodes comptables – dépréciation des titres), les titres sont dépréciés dès lors que la valeur comptable du titre est supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère basée sur la valeur de marché des différentes activités de Crédit Agricole S.A. Ainsi, les travaux de valorisation s'appuient sur une approche fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futurs attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Ainsi, au 31 décembre 2012, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués à leur coût. Ce dernier correspond à la juste valeur des titres au 30 septembre 2012, soit 14 euros. La valeur fondée sur des paramètres de marché et déterminée pour le test de dépréciation selon la méthodologie décrite ci-avant ressort à 13,64 euros. En conséquence, les impacts pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont les suivants :

- Constatation d'une dépréciation de 7807 milliers d'euros déterminée à partir de la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 soit 14 euros par action et le coût historique soit 13,67 euros par action.
- Reclassement partiel en résultat des gains latents constatés en capitaux propres pour 7259 milliers d'euros, montant correspondant à la différence entre la valeur des titres au 30 septembre 2012 et la valeur des titres servant de base au calcul de la dépréciation au 31 décembre 2012 soit 13,64 euros par titre.

Soit un impact global sur le résultat consolidé au 31 décembre 2012 de 547 milliers d'euros.

## BILAN ACTIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Caisse, banques centrales	6.1	23 183	23 333
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2-6.8	265 770	205 262
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	1 664	2 315
Actifs financiers disponibles à la vente	6.4-6.6-6.8	542 640	675 775
Prêts et créances sur les établissements de crédit	3.1-3.3-6.5-6.8	777 680	682 104
Prêts et créances sur la clientèle	3.1-3.3-6.5-6.8	6 310 945	6 131 452
Écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		75 828	48 312
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	6.7-6.8-6.10	293 980	241 594
Actifs d'impôts courants et différés	6.12	32 953	32 452
Comptes de régularisation et actifs divers	6.13	170 228	132 928
Actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Participation aux bénéfices différée	6.17		
Participations dans les entreprises mises en équivalence	2.3		
Immeubles de placement	6.15	51	69
Immobilisations corporelles	6.16	71 344	73 328
Immobilisations incorporelles	6.16	52	320
Écarts d'acquisition	2.6		
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>8 566 318</b>	<b>8 249 244</b>

## BILAN PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2012	31/12/2011
Banques centrales	6.1		
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	259 377	194 247
Instruments dérivés de couverture	3.2-3.4	91 442	59 822
Dettes envers les établissements de crédit	3.3-6.9	3 941 268	4 381 671
Dettes envers la clientèle	3.1-3.3-6.9	1 813 930	1 667 889
Dettes représentées par un titre	3.2-3.3-6.11	1 027 806	563 372
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux			
Passifs d'impôts courants et différés	6.12	784	2 754
Comptes de régularisation et passifs divers	6.13	130 304	128 325
Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés	6.14		
Provisions techniques des contrats d'assurance	6.17		
Provisions	6.18	30 400	35 760
Dettes subordonnées	3.2-3.3-6.11		
<b>TOTAL DETTES</b>		<b>7 295 311</b>	<b>7 033 840</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 271 007</b>	<b>1 215 404</b>
Capitaux propres - part du Groupe		1 270 997	1 215 394
Capital et réserves liées		360 649	351 395
Réserves consolidées		836 087	768 131
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		15 027	16 066
Résultat de l'exercice		59 234	79 802
Intérêts minoritaires		10	10
<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>8 566 318</b>	<b>8 249 244</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

	Capital et réserves liées			Capital et Réserves consolidées part du Groupe	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Résultat net part du groupe	Total des capitaux propres part du groupe	Capitaux propres part des minoritaires	Total des capitaux propres consolidés
	Capital	Primes et Réserves consolidées liées au capital (1)	Elimination des titres auto-détenus						
<i>(en milliers d'euros)</i>									
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2011</b>	<b>246 098</b>	<b>874 921</b>	<b>0</b>	<b>1 121 019</b>	<b>19 431</b>	<b>0</b>	<b>1 140 451</b>	<b>10</b>	<b>1 140 461</b>
Augmentation de capital	8 627			8 627			8 627		8 627
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2011		-10 117		-10 117			-10 117		-10 117
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires				0			0		0
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>8 627</b>	<b>-10 117</b>	<b>0</b>	<b>-1 490</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 490</b>	<b>0</b>	<b>-1 490</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-3 365</b>	<b>0</b>	<b>-3 365</b>	<b>0</b>	<b>-3 365</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2011				0		79 802	79 802		79 802
Autres variations		-4		-4			-4		-4
<b>Capitaux propres au 31 décembre 2011</b>	<b>254 725</b>	<b>864 800</b>	<b>0</b>	<b>1 119 525</b>	<b>16 066</b>	<b>79 802</b>	<b>1 215 394</b>	<b>10</b>	<b>1 215 404</b>
Affectation du résultat 2011		79 802		79 802		-79 802	0		0
<b>Capitaux propres au 1er janvier 2012</b>	<b>254 725</b>	<b>944 602</b>	<b>0</b>	<b>1 199 327</b>	<b>16 066</b>	<b>0</b>	<b>1 215 394</b>	<b>10</b>	<b>1 215 404</b>
Augmentation de capital	9 255	-17		9 238			9 238		9 238
Variation des titres auto détenus				0			0		0
Dividendes versés en 2012		-11 820		-11 820			-11 820		-11 820
Dividendes reçus des Caisses régionales et filiales				0			0		0
Effet des acquisitions / cessions sur les minoritaires		-9		-9			-9		-9
Mouvements liés aux stock options				0			0		0
<b>Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires</b>	<b>9 255</b>	<b>-11 846</b>	<b>0</b>	<b>-2 591</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-2 591</b>	<b>0</b>	<b>-2 591</b>
<b>Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>-1 039</b>	<b>0</b>	<b>-1 039</b>	<b>0</b>	<b>-1 039</b>
Quote-part dans les variations de Capitaux Propres des entreprises mises en équivalence				0			0		0
Résultat au 31/12/2012				0		59 234	59 234		59 234
Autres variations				0			0		0
<b>CAPITAUX PROPRES AU 31 DECEMBRE 2012</b>	<b>263 980</b>	<b>932 756</b>	<b>0</b>	<b>1 196 736</b>	<b>15 027</b>	<b>59 234</b>	<b>1 270 997</b>	<b>10</b>	<b>1 271 007</b>

La variation des capitaux propres 2012 de la Caisse Régionale s'analyse essentiellement comme suit :

- Accroissement du capital des caisses Locales de 9255 milliers d'euros (lancement en novembre 2009 d'une offre au public de parts sociales des 45 Caisses locales : durée 5 ans, montant 250 millions d'euros).  
L'encours des parts sociales Caisses Locales représente 241 millions d'euros fin 2012.
- Une distribution du dividende pour 11820 milliers d'euros
  - Par les Caisses locales à leurs sociétaires : 7140 milliers d'euros
  - Par la Caisse Régionale pour la rémunération des certificats d'association souscrits par le Crédit Agricole SA : 4680 milliers d'euros
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des actifs disponibles à la vente pour -412 milliers d'euros
- Une variation des gains et pertes latentes liés aux variations de juste valeur des dérivés pour 150 milliers d'euros
- Une variation des gains/pertes actuariels liés aux avantages postérieurs à l'emploi pour -777 milliers d'euros

## TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* y compris les actifs recensés dans le portefeuille de placements détenus jusqu'à l'échéance.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans le portefeuille « actifs financiers disponibles à la vente » sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Résultat avant impôts</b>	<b>91 257</b>	<b>112 912</b>
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	6 235	5 868
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations		
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	23 840	4 653
Quote-part de résultat liée aux sociétés mises en équivalence		
Résultat net des activités d'investissement	-119	-108
Résultat net des activités de financement		
Autres mouvements	-4 874	18 412
<b>Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôts et des autres ajustements</b>	<b>25 082</b>	<b>28 825</b>
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	-478 311	-48 761
Flux liés aux opérations avec la clientèle	-51 112	-108 369
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	551 221	-3 805
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	-44 619	-37 158
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence (1)		
Impôts versés	-34 693	-35 994
<b>Diminution/(augmentation) nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles</b>	<b>-57 514</b>	<b>-234 087</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie généré par l'activité OPERATIONNELLE (A)</b>	<b>58 825</b>	<b>-92 350</b>
<b>Flux liés aux participations (2)</b>	<b>-438</b>	<b>-1 246</b>
<b>Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles</b>	<b>-3 857</b>	<b>-11 655</b>
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations d'INVESTISSEMENT (B)</b>	<b>-4 295</b>	<b>-12 901</b>
<b>Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires (3)</b>	<b>-2 591</b>	<b>-1 490</b>
<b>Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement (4)</b>		
<b>Flux provenant des activités abandonnées</b>		
<b>TOTAL Flux net de trésorerie lié aux opérations de FINANCEMENT (C)</b>	<b>-2 591</b>	<b>-1 490</b>
<b>Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)</b>		
<b>Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie (A + B + C + D)</b>	<b>51 939</b>	<b>-106 741</b>
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture</b>	<b>-23 240</b>	<b>83 501</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	23 304	23 540
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	-46 544	59 961
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>28 699</b>	<b>-23 240</b>
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	23 168	23 304
Solde net des comptes prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	5 531	-46 544
<b>VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE</b>	<b>51 939</b>	<b>-106 741</b>

\* composé du solde net des postes "Caisses et banques centrales", hors intérêts courus, tel que détaillé en note 6.1 (y compris trésorerie des entités reclassées en activités destinées à être cédées)

\*\* composé du solde des postes "comptes ordinaires débiteurs sains" et "comptes et prêts au jour le jour sains" tel que détaillés en note 6.5 et des postes "comptes ordinaires créditeurs" et "comptes et emprunts au jour le jour" tel que détaillés en note 6.9. (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole)

(1) Non concerné

(2) Cette ligne recense les effets nets sur la trésorerie des acquisitions et des cessions de titres de participation. Au cours de l'année 2012, l'impact net des acquisitions sur la trésorerie de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor s'élève à -438 milliers d'euros, portant notamment sur les opérations suivantes :

Réduction de capital de titres de participation	UNEXO	-1141
Souscription de capital de titres de participation	SCI immobilière clinique de bretagne	-5
Réduction de capital de titres de participation	CABREVENT	694
Cessions de participations non consolidées	SACAM MACHINISME	14
TOTAL		-438

(3) Le flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires comprend notamment le paiement des dividendes versés par *la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* à ses actionnaires, à hauteur de -11820 milliers d'euros pour l'année 2012. et la souscription de parts sociales pour 9255 milliers d'euros.

(4) Au cours de l'année 2012, les émissions nettes de dettes subordonnées s'élèvent à 0 milliers d'euros

## **NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**

### ***1. Principes et Méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés.***

#### **1.1. Normes applicables et comparabilité**

En application du règlement CE n° 1606/2002, les comptes annuels ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2012 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite « carve out »), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias/index_fr.htm) .

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2011.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2012 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2012. Celles-ci portent sur :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IFRS 7, informations complémentaires à donner sur les transferts d'actifs financiers	22 novembre 2011 (UE n° 1205/2011)	1 <sup>er</sup> janvier 2012

L'application de ces nouvelles dispositions n'a pas eu d'impact significatif sur le résultat et la situation nette de la période.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

Ceci concerne en particulier :

<b>Normes, Amendements ou Interprétations</b>	<b>Date de publication par l'Union européenne</b>	<b>Date de 1ère application obligatoire : exercices ouverts à compter du</b>
Amendement de la norme IAS 1, relatif à la présentation des autres éléments du résultat global, nouvelle décomposition des autres capitaux	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> juillet 2012
Amendement de la norme IAS 19 relatif aux engagements de retraite (régimes à prestations définies)	05 juin 2012 (UE n°475/2012)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Norme IFRS 10 sur les états financiers consolidés	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IFRS 11 sur les partenariats	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IFRS 12 sur les informations à fournir sur les intérêts détenus dans d'autres entités	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IAS 27 modifiée sur les états financiers individuels	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Norme IAS 28 modifiée sur les participations dans des entreprises associées et des coentreprises	11 décembre 2012 (UE n° 1254/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014
Amendement de la norme IAS 12, par rapport au recouvrement des actifs sous-jacents	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement de la norme IFRS 1, sur l'hyperinflation grave, nouveau guide d'application pour les 1ers adoptants qui ont (ou avaient) une monnaie fonctionnelle touchée par une hyperinflation grave	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Norme IFRS 13 relative à l'évaluation de la juste valeur	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Interprétation d'IFRIC 20 sur les frais de déblaiement engagés pendant la phase de production d'une mine à ciel ouvert	11 décembre 2012 (UE n° 1255/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement d'IFRS 7 sur les informations à fournir au titre des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2013
Amendement d'IAS 32 sur la présentation des compensations d'actifs financiers et des passifs financiers	13 décembre 2012 (UE n° 1256/12)	1 <sup>er</sup> janvier 2014

*La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'attend pas d'effet significatif de ces applications sur son résultat et sa situation nette

En effet :

- L'amendement de la norme IAS 1 prévoit, au sein des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux, la distinction recyclable/non recyclable.

- L'amendement de la norme IAS 19 prévoit principalement l'obligation d'enregistrer les écarts actuariels, relatifs aux régimes à prestations définies, en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres. Cette méthode est déjà appliquée par le Groupe (optionnelle dans la version actuelle d'IAS 19).
- L'amendement de la norme IAS 12 prévoit une nouvelle méthode d'évaluation des impôts différés Actif et Passif issus des différences temporaires relatives à certains actifs réévalués. Cette approche ne concerne pas le Groupe qui n'a pas opté pour la méthode de réévaluation des immobilisations corporelles non amortissables selon IAS 16, ni des immeubles de placement selon IAS 40.
- L'amendement IFRS 1 ne s'applique qu'aux premiers adoptants.

Les études d'impact concernant la mise en œuvre des normes pour IFRS 10, IFRS 12 et IFRS 13 sont en cours.

Par ailleurs, les normes et interprétations publiées par l'IASB mais non encore adoptées par l'Union européenne n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de cette adoption et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2012.

## **1.2. Format de présentation des états financiers**

En l'absence de modèle imposé par le référentiel IFRS, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* utilise les formats des documents de synthèse (bilan, compte de résultat, état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres, tableau de variation des capitaux propres, tableau des flux de trésorerie) préconisés par la recommandation CNC n°2009-R.04 du 2 juillet 2009.

### **1.3. Principes et méthodes comptables**

#### **➤ Utilisation de jugements et estimations dans la préparation des états financiers**

De par leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;
- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur ;
- les participations non consolidées ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations durables de titres disponibles à la vente et d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- les dépréciations des créances irrécouvrables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entités mises en équivalence ;

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les paragraphes concernés ci-après.

#### **➤ Instruments financiers (IAS 32 et 39)**

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IAS 39 telle qu'adoptée par la Commission européenne.

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur en intégrant les coûts de transaction (à l'exception des instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par le biais du compte de résultat). Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classification soit à leur juste valeur, soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur est définie comme le montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre des parties bien informées, consentantes, et agissant dans des conditions de concurrence normale.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, selon le cas, sur une période plus courte de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

#### ✓ Titres à l'actif

- Classification des titres à l'actif

Les titres sont classés selon les quatre catégories d'actifs applicables aux titres définies par la norme IAS 39 :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature ou sur option ;
- actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance ;
- prêts et créances ;
- actifs financiers disponibles à la vente.
  - Actifs financiers à la juste valeur par résultat / affectation par nature ou sur option

Selon la norme IAS 39, ce portefeuille comprend les titres dont le classement en actif financier à la juste valeur par résultat résulte, soit d'une réelle intention de transaction – affectation par nature, soit d'une option prise par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*.

Les actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature sont des actifs acquis ou générés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste.

La comptabilisation d'actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, quant à elle, pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes d'actifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et d'évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides.

A ce titre, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a utilisé cette comptabilisation à la juste valeur par option pour les actifs suivants :

OBLIGATION DISPERSIO SOCIETE GENERALE

Les titres classés en actifs financiers à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat.

Cette catégorie de titres ne fait pas l'objet de dépréciations.

Les encours de syndication de titres destinés à être cédés sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

- Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" (applicable aux titres à maturité définie) est ouverte aux titres à revenu fixe ou déterminable que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a l'intention et la capacité de conserver jusqu'à leur échéance, autres que :

- ceux que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a désignés lors de leur comptabilisation initiale comme des actifs évalués en juste valeur en contrepartie du résultat ;
- ceux qui répondent à la définition des prêts et créances. Ainsi, les titres de dettes non cotés sur un marché actif ne peuvent pas être classés dans la catégorie des actifs détenus jusqu'à l'échéance.

Le classement dans cette catégorie entraîne l'obligation impérative de respecter l'interdiction de céder des titres avant leur échéance, sauf exceptions prévues par la norme IAS 39.

La couverture du risque de taux pour cette catégorie de titres n'est pas éligible à la comptabilité de couverture définie par la norme IAS 39.

Les titres détenus jusqu'à l'échéance sont initialement comptabilisés pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Prêts et créances

La catégorie «Prêts et créances» enregistre les actifs financiers non cotés sur un marché actif à revenus fixes ou déterminables.

Les titres du portefeuille « Prêts et créances » sont comptabilisés initialement pour leur prix d'acquisition, frais de transaction directement attribuables et coupons courus inclus.

Ils sont comptabilisés ultérieurement selon la méthode du coût amorti avec amortissement de la surcote / décote selon la méthode du taux d'intérêt effectif corrigé d'éventuelles dépréciations.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres » pour les titres évalués au coût amorti.

- Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » est définie par la norme IAS 39 comme la catégorie par défaut ou par désignation.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont initialement comptabilisés à la juste valeur, frais de transaction directement attribuables à l'acquisition et coupons courus inclus.

Les titres classés en « Actifs financiers disponibles à la vente » sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie de titres fait l'objet de dépréciations dans les conditions décrites dans le chapitre spécifique « Dépréciation des titres ».

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

L'ensemble des Caisses régionales de Crédit Agricole détient la totalité du capital de SAS Rue La Boétie dont l'objet exclusif est la détention à tout moment de plus de 50 % des droits de vote et du capital de Crédit Agricole S.A.

La fixation de paramètres permettant de refléter l'ensemble des droits et obligations attachés à la détention des titres SAS Rue La Boétie est complexe et ne permet pas de déterminer une juste valeur fiable au sens de la norme IAS 39. Cela concerne des éléments tels que :

- La stabilité capitalistique du Groupe qui permet d'assurer le contrôle collectif et permanent des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A.,
- La couverture des risques de liquidité et de solvabilité des Caisses régionales,
- Les relations économiques et financières internes au Groupe Crédit Agricole,
- La mise en commun de moyens et,
- La valorisation, le développement et l'utilisation de la marque Crédit Agricole,

En conséquence, et en application de l'exception prévue par la norme IAS 39, les titres SAS Rue La Boétie sont valorisés à leur coût dans les comptes des Caisses régionales. Les titres font l'objet d'un test de dépréciation annuel et, le cas échéant, en cas d'indice de pertes de valeur (cf partie principes et méthodes comptables – dépréciation des titres).

- Dépréciation des titres

Une dépréciation doit être constatée lorsqu'il existe un indice objectif de dépréciation résultant d'un ou plusieurs événements intervenus après l'acquisition des titres autres que ceux classés en juste valeur par résultat.

Constitue un indice objectif de perte une baisse durable ou significative de la valeur du titre pour les titres de capitaux propres, ou l'apparition d'une dégradation significative du risque de crédit matérialisée par un risque de non recouvrement pour les titres de dette.

Pour les titres de capitaux propres, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* utilise des critères quantitatifs comme indicateurs de dépréciation potentielle. Ces critères quantitatifs reposent principalement sur une perte de l'instrument de capitaux propres de 30 % au moins de sa valeur sur une période de 6 mois consécutifs. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* prend également en considération des facteurs de type difficultés financières de l'émetteur, perspectives à court terme etc.

Au-delà de ces critères, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* constate une dépréciation en cas de baisse de valeur supérieure à 50 % ou observée pendant plus de 3 ans.

Valorisation des titres SAS Rue La Boétie :

Les titres SAS Rue la Boétie, valorisés au coût, font systématiquement l'objet d'un test de dépréciation annuel et en cas d'indices de pertes de valeurs.

A titres d'exemples, les situations suivantes pourraient être considérées comme des indications objectives de dépréciation (à apprécier en fonction de leur significativité) :

- Annonce d'un plan de restructuration ou de cession sur le périmètre Groupe Crédit Agricole S.A.,
- Baisse du cours de l'action Crédit Agricole S.A.,
- Diminution de l'actif net consolidé de Crédit Agricole S.A.,
- Constatation d'un résultat net déficitaire,
- Dégradation de la notation de Crédit Agricole S.A.

Une dépréciation sera enregistrée en résultat dès lors que la valeur comptable du titre sera supérieure à une valeur de référence déterminée sur une approche multicritère fondée sur des paramètres de marché visant à établir une valeur des flux de trésorerie futures attendus actualisés au taux qui serait retenu par le marché pour un actif similaire conformément au paragraphe 66 d'IAS 39. Cette approche combine une valorisation des flux futurs attendus des différentes activités du Groupe actualisés à un taux de marché, une valorisation de l'actif net du Groupe, une valorisation des activités du Groupe par référence à des prix de transactions observés récemment sur des activités similaires, une valorisation fondée sur le cours de bourse de Crédit Agricole S.A. complété d'une prime de contrôle et, le cas échéant une valorisation par référence aux transactions internes.

Pour les titres de dettes, les critères de dépréciation sont ceux qui s'appliquent aux prêts et créances.

La constatation de cette dépréciation se fait :

- pour les titres évalués au coût amorti via l'utilisation d'un compte de dépréciation, le montant de la perte étant comptabilisé au compte de résultat, avec une reprise possible en cas d'amélioration ultérieure,
  - pour les titres disponibles à la vente par un transfert en résultat du montant de la perte cumulée sortie des capitaux propres, avec possibilité, en cas d'amélioration ultérieure de la valeur des titres, de reprendre par le résultat la perte précédemment transférée en résultat lorsque les circonstances le justifient pour les instruments de dettes.
- Date d'enregistrement des titres

Crédit Agricole S.A. enregistre à la date de règlement livraison les titres classés dans les catégories « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » et « Prêts et créances ». Les autres titres, quelle que soit leur nature ou la catégorie dans laquelle ils sont classés sont enregistrés à la date de négociation.

#### ✓ **Reclassements d'actifs financiers**

Conformément à l'amendement de la norme IAS 39 publié et adopté par l'Union européenne en octobre 2008, il est autorisé d'opérer les reclassements suivants :

- des catégories « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et « Actifs financiers disponibles à la vente » vers la catégorie « Prêts et créances », si la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a désormais l'intention et la capacité de conserver l'actif financier concerné dans un avenir prévisible ou jusqu'à l'échéance et si les critères d'éligibilité à cette catégorie sont respectés à la date de transfert (notamment actif financier non coté sur un marché actif) ;
- dans le cas de circonstances rares et documentées, de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » vers les catégories « Actifs financiers disponibles à la vente » ou « Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance », si les critères d'éligibilité sont respectés à la date de transfert pour chacun des deux postes.

La juste valeur à la date de reclassement devient le nouveau coût ou le nouveau coût amorti, selon le cas, de l'actif financier reclassé.

Les informations sur les reclassements réalisés par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* en application de la norme IAS 39 sont données dans la note 9.

#### ✓ **Activité de crédits**

Les crédits sont affectés principalement à la catégorie "Prêts et créances". Ainsi, conformément à la norme IAS 39, ils sont évalués à l'initiation à la juste valeur, et ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les flux de trésorerie futurs à l'encours net d'origine. Ce taux inclut les décotes ainsi que les produits et coûts de transaction intégrables au taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

Les crédits et encours de syndication destinés à être cédés à court terme sont affectés à la catégorie « Actifs financiers à la juste valeur par résultat par nature » et sont évalués en mark-to-market.

Les prêts subordonnés, de même que les opérations de pension (matérialisées par des titres ou des valeurs), sont intégrés dans les différentes rubriques de créances, en fonction de la nature de la contrepartie.

Les revenus calculés sur la base du taux d'intérêt effectif sur les créances sont portés au compte de créances rattachées en contrepartie du compte de résultat.

- Créances dépréciées

Conformément à la norme IAS 39, les créances affectées en « Prêts et créances » sont dépréciées lorsqu'elles présentent un ou plusieurs événements de perte intervenus après la réalisation de ces créances. Les créances ainsi identifiées font l'objet d'une dépréciation sur base individuelle ou sur base collective. Les pertes prévisibles sont ainsi appréhendées à travers l'enregistrement de dépréciations, égales à la différence entre la valeur comptable des prêts (coût amorti) et la somme des flux futurs estimés, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine, ou sous forme de décotes sur prêts restructurés pour cause de défaillance du client.

On distingue ainsi :

- les créances dépréciées sur base individuelle : il s'agit des créances assorties de dépréciations et des créances restructurées pour cause de défaillance du client assorties de décotes ;
- les créances dépréciées sur base collective : il s'agit des créances non dépréciées sur base individuelle, pour lesquelles la dépréciation est déterminée par ensemble homogène de créances dont les caractéristiques de risque de crédit sont similaires. Cela concerne notamment les créances en souffrance.

Les encours en souffrance sont des encours pour lesquels ont été constatés des arriérés de paiement n'entraînant pas pour autant une dépréciation sur base individuelle (encours sensibles sous surveillance).

L'évaluation d'une dépréciation sur base actualisée est estimée en fonction d'un certain nombre de facteurs, notamment économiques ou sectoriels. Il est possible que les évaluations futures du risque de crédit diffèrent de façon significative des évaluations actuelles, ce qui pourrait nécessiter une augmentation ou une diminution du montant de la dépréciation.

Les pertes probables relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Les dotations et reprises de dépréciation pour risque de non recouvrement sont inscrites en coût du risque ; l'augmentation de la valeur comptable des créances du fait de la désactualisation de la dépréciation et de l'amortissement de la décote des créances restructurées est inscrite dans la marge d'intérêts.

- Créances dépréciées sur base individuelle

Ce sont les créances de toute nature, même assorties de garanties, présentant une indication objective de dépréciation, tel que :

- des difficultés financières importantes du débiteur;
- une rupture de contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital ;

- l'octroi par le prêteur à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une facilité que le prêteur n'aurait pas envisagée dans d'autres circonstances (restructuration de prêts) ;

- une probabilité croissante de faillite ou autre restructuration financière de l'emprunteur.

*La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* constitue les dépréciations correspondant, en valeur actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine, à l'ensemble de ses pertes prévisionnelles au titre des encours dépréciés.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

Les créances restructurées sont des créances, pour lesquelles *la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) du fait d'un risque de contrepartie

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Cette décote correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisés au taux effectif d'origine.

Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur nominale du prêt ;
- la somme des flux de trésorerie futurs théoriques du prêt restructuré, actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

- o Créances dépréciées sur base collective

Les séries statistiques et historiques des défaillances clientèle du Groupe démontrent l'existence de risques avérés de non recouvrement partiel sur les encours non dépréciés sur base individuelle. Afin de couvrir ces risques par nature non individualisés, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a constaté à l'actif de son bilan, selon des modèles élaborés à partir de ces séries statistiques, diverses dépréciations sur bases collectives telles que :

- Dépréciations sur encours en souffrance :

Les dépréciations sur ces encours sont calculées à partir de modèles Bâle 2.

Dans le cadre de la réglementation Bâle 2, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détermine, à partir d'outils et de bases statistiques, un montant de pertes attendues à horizon d'un an, en fonction de multiples critères d'observation qui répondent à la définition de l'événement de perte au sens de la norme IAS 39.

L'évaluation de la dépréciation fait appel à la probabilité de défaillance affectée à chaque classe de notation attribuée aux emprunteurs mais fait également appel au jugement expérimenté de la Direction.

Le montant de cette dépréciation est obtenu par l'application au montant de pertes attendues calculé selon les modèles Bâle 2, d'un coefficient de passage à maturité, destiné à prendre en compte la nécessité de constituer des dépréciations sur les pertes attendues jusqu'au terme du contrat

- Autres dépréciations sur base collective :

Par ailleurs, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a également constaté à l'actif de son bilan des dépréciations sur bases collectives destinées à couvrir des risques clientèle non affectés individuellement, telles que les dépréciations sectorielles ou les dépréciations sur pays à risque. Ces dernières visent à couvrir des risques estimés sur une base sectorielle ou géographique pour lesquels il existe statistiquement ou historiquement un risque de non-recouvrement partiel

Les secteurs couverts sont :

Sectorielle Agricole	3 624
Filière PORC	13 875
Filière LAIT	6 150
Filière CEUF	1 736
Filière BTP	5 585
Filière CHR	5 309
Filière transport	998
Filière AUTOMOBILE	257
Filière IAA	270
Filière BIENS CONSO	820
Filière IMMOBILIER	777
TOTAL	39 401

- Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du groupe Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. En conséquence, il n'est pas constaté de décote sur les prêts qui bénéficient de ces bonifications.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

### ✓ Passifs financiers

La norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne reconnaît trois catégories de passifs financiers :

- les passifs financiers évalués par nature en juste valeur en contrepartie du compte de résultat. Les variations de juste valeur de ce portefeuille impactent le résultat aux arrêtés comptables ;
- les passifs financiers évalués sur option en juste valeur, en contrepartie du compte de résultat. La comptabilisation de passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option pourra être retenue, sous réserve de répondre aux conditions définies dans la norme, dans les trois cas de figure suivants : pour des instruments hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés, dans une optique de réduction de distorsion de traitement comptable ou dans le cas de groupes de passifs financiers gérés dont la performance est évaluée à la juste valeur. Cette comptabilisation est généralement utilisée pour éviter de comptabiliser et évaluer séparément des dérivés incorporés à des instruments hybrides ;
- les autres passifs financiers : cette catégorie regroupe tous les autres passifs financiers. Ce portefeuille est enregistré en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis est comptabilisé ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La valorisation des émissions comptabilisées à la juste valeur intègre la variation du risque de crédit propre du Groupe.

- Titres au passif
  - Distinction dettes – capitaux propres

Un instrument de dettes ou un passif financier constitue une obligation contractuelle :

- de remettre des liquidités ou un autre actif financier ;
- d'échanger des instruments dans des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un contrat mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de toutes ses dettes (actif net).

### ✓ Produits de la collecte

Les produits de collecte sont comptabilisés en totalité dans la catégorie des « Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle. L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti. Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché. Les plans d'épargne logement et les comptes d'épargne logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.18.

### ✓ Instruments dérivés

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers et sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur à l'origine de l'opération. A chaque arrêté comptable, ces dérivés sont évalués à leur juste valeur qu'ils soient détenus à des fins de transaction ou qu'ils entrent dans une relation de couverture.

La contrepartie de la réévaluation des dérivés au bilan est enregistrée en résultat (sauf dans le cas particulier de la relation de couverture de flux de trésorerie).

- La comptabilité de couverture

La couverture de juste valeur a pour objet de se protéger contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé.

La couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition à la variabilité des flux de trésorerie futurs sur des instruments financiers associés à un actif ou à un passif comptabilisé (par exemple, à tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ou à une transaction prévue hautement probable.

La couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se protéger contre le risque de variation défavorable de la juste valeur lié au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole S.A. privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite « carve out »).

De plus, le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts.

La justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite reclassés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écarts de conversion en capitaux propres et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement.

- couverture de juste valeur: seul l'instrument de couverture continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à sa classification. Pour les titres disponibles à la vente, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture de flux de trésorerie: l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que l'élément couvert affecte le résultat. Pour les éléments qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est donc amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts.

- couverture d'investissement net à l'étranger: Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

- Dérivés incorporés :

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celle du contrat hôte.

## ✓ Détermination de la juste valeur des instruments financiers

Les justes valeurs des instruments financiers sont déterminées conformément aux dispositions d'IAS 39 et sont présentées selon la hiérarchie définie par IFRS 7.

Le Groupe applique par ailleurs la recommandation en matière de valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur publiée par l'AMF, le CNC et l'ACAM le 15 octobre 2008.

Lorsque la méthode de valorisation d'un instrument financier est la juste valeur, la norme IAS 39 considère que la meilleure indication pour déterminer celle-ci est l'existence de cotations publiées sur un marché actif.

IAS 39 précise qu'en l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques de valorisation utilisant des données observables ou non observables.

- Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des prix cotés (non ajustés) sur un marché actif.

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur un marché actif. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif (tels que la Bourse de Paris, le London Stock Exchange, le New York Stock Exchange...), des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* retient des cours mid-price comme base de l'établissement de la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

- Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1.

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marchés observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement

déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque les modèles utilisés sont fondés notamment sur des modèles standards, et sur des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

- Niveau 3: justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité.

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par étalement sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

Absence de technique de valorisation reconnue pour déterminer la juste valeur d'un instrument de capitaux propres.

« Conformément aux principes d'IAS 39, si aucune technique ne peut donner satisfaction, ou si les diverses techniques utilisées donnent des estimations trop divergentes, le titre reste évalué au coût et est maintenu dans la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » car sa juste valeur ne peut pas être déterminée de manière fiable. Dans ce cas, le Groupe ne communique pas de juste valeur, conformément aux préconisations de la norme IFRS 7 en vigueur. Pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor..., cela concerne le titre SAS Rue la Boétie, titre de participation de société non cotée sur un marché actif dont la détermination d'une juste valeur fiable est difficile. »

### ✓ Gains ou pertes nets sur instruments financiers

- Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat :

Pour les instruments financiers désignés à la juste valeur par résultat et les actifs et passifs financiers détenus à des fins de transaction, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture de juste valeur, de flux de trésorerie et d'investissements nets en devises.

- Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente :

Pour les actifs financiers disponibles à la vente, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des titres à revenu fixe et à revenu variable classés dans la catégorie des actifs financiers disponibles à la vente ;
- les pertes de valeur des titres à revenu variable ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente lorsque l'élément couvert est cédé ;
- les résultats de cession ou de rupture des prêts et des créances, des titres détenus jusqu'à l'échéance dans les cas prévus par la norme IAS 39.

#### ✓ **Compensation des actifs et passifs financiers**

Conformément à la norme IAS 32, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire à tout moment de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et de réaliser le passif simultanément.

#### ✓ **Garanties financières données**

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser le titulaire d'une perte qu'il encourt en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié à effectuer un paiement à l'échéance aux termes initiaux ou modifiés de l'instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- celui déterminé conformément aux dispositions de la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels » ; ou
- le montant initialement comptabilisé, diminué le cas échéant des amortissements comptabilisés selon la norme IAS 18 « Produits des activités ordinaires ».

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IAS 39 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions conformément aux dispositions de la norme IAS 37.

#### ✓ **Décomptabilisation des instruments financiers**

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et,
- lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif.

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie uniquement lorsque ce passif est éteint.

#### ➤ **Provisions (IAS 37 et 19)**

*La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux ;
- les risques liés à l'épargne logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-logement,

sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels, bien que faisant l'objet d'un recensement des risques avérés, l'appréciation de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel intègre le jugement de la Direction ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies au point 6.18.

### ➤ **Avantages au personnel (IAS 19)**

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme, tels que les salaires, cotisations de sécurité sociale, les primes payables dans les douze mois de la clôture de l'exercice ;
- les avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de fin de contrat de travail ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies.

#### ✓ **Avantages à long terme**

Les avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi, les indemnités de fin de contrats et avantages sur capitaux propres, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différés de plus de douze mois.

#### ✓ **Avantages postérieurs à l'emploi**

- Engagement en matière de retraite, de préretraite et d'indemnités de fin de carrière - régimes à prestations définies

*La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projetées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. Si les chiffres réels diffèrent des hypothèses utilisées, la charge liée aux prestations de retraite peut augmenter ou diminuer lors des exercices futurs (cf. note 7.4).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over.

Le taux de rendement prévu sur les actifs des régimes est également estimé par la Direction. Les rendements estimés sont fondés sur le rendement prévu des titres à revenu fixe comprenant notamment le rendement des obligations.

*La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'applique pas la méthode optionnelle du corridor et impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante, (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Afin de couvrir ses engagements, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a souscrit des assurances auprès de Prédica et d'ADICAM.

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique "Provisions". Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*, présents à la clôture de l'exercice, relevant de la nouvelle Convention Collective du groupe Crédit Agricole entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique «Provisions». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du groupe Crédit Agricole qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique «Provisions».

- Plans de retraite – régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé.

### ➤ Impôts courants et différés

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le bénéfice comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Celle-ci définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'un exercice ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par l'administration fiscale.

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Par ailleurs, certaines opérations réalisées par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor peuvent avoir des conséquences fiscales non prises en compte dans la détermination de l'impôt exigible. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

Un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

- la comptabilisation initiale du goodwill ;
- la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

Un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles,

entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.

Un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Les taux d'impôts de chaque pays sont retenus selon les cas.

Le calcul des impôts différés ne fait pas l'objet d'une actualisation.

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des titres disponibles à la vente, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au titre de ces plus-values ou moins latentes est-elle reclassée en déduction de celles-ci.

Les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées pour les exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007 (à l'exception d'une quote-part de 10 % de la plus-value, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent-elles une différence temporelle donnant lieu à constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part.

L'impôt exigible et différé est comptabilisé dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale :
  - a) soit sur la même entité imposable,
  - b) soit sur des entités imposables différentes qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge

d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur le bénéfice » du compte de résultat.

### ➤ **Traitement des immobilisations (IAS 16, 36, 38 et 40)**

Le groupe Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements ou des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Les composants et durées d'amortissement suivants ont été retenus par le groupe Crédit Agricole S.A. suite à l'application de la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Il convient de préciser que ces durées d'amortissement sont adaptées à la nature de la construction et à sa localisation :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

Les amortissements dérogatoires, qui correspondent à des amortissements fiscaux et non à une dépréciation réelle de l'actif, sont annulés dans les comptes consolidés.

Les éléments dont dispose *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* sur la valeur de ses immobilisations amortissables lui permettent de conclure que les tests de dépréciation ne conduiraient pas à la modification des valeurs inscrites au bilan.

### ➤ Opérations en devises (IAS 21)

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires et non monétaires.

A la date d'arrêté, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de clôture dans la monnaie de fonctionnement du groupe Crédit Agricole S.A. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte deux exceptions :

- sur les actifs financiers disponibles à la vente, seule la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres ;
- les écarts de change sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en capitaux propres.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon la nature de ces éléments :

- les éléments au coût historique sont évalués au cours de change du jour de la transaction ;
- les éléments à la juste valeur sont mesurés au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres.

### ➤ Commissions sur prestations de services (IAS 18)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent :

- les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif ;
- lorsque le résultat d'une transaction faisant intervenir une prestation de services peut être estimé de façon fiable, le produit des commissions associé à cette transaction est comptabilisé dans la rubrique « commissions » et en fonction du degré d'avancement de la transaction à la date de clôture :
  - a) les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont intégralement enregistrées en résultat.  
Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées uniquement si l'ensemble des conditions suivantes sont respectées :
    - i) le montant des commissions peut être évalué de façon fiable,
    - ii) il est probable que les avantages économiques associés à la prestation iront à l'entreprise,
    - iii) le degré d'avancement de la prestation peut être évalué de façon fiable, et les coûts encourus pour la prestation et les coûts pour achever celle-ci peuvent être évalués de façon fiable ;
  - b) les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont, quant à elles, étalées en résultat sur la durée de la prestation rendue.

### ➤ Contrats de location (IAS 17)

Conformément à la norme IAS 17, les opérations de location sont analysées selon leur substance et leur réalité financière. Elles sont comptabilisées selon les cas, soit en opérations de location simple, soit en opérations de location financière.

S'agissant d'opérations de location financière, elles sont assimilées à une acquisition d'immobilisation par le locataire, financée par un crédit accordé par le bailleur.

Dans les comptes du bailleur, l'analyse de la substance économique des opérations conduit à :

- constater une créance financière sur le client, amortie par les loyers perçus ;
- décomposer les loyers entre, d'une part les intérêts et, d'autre part l'amortissement du capital, appelé amortissement financier ;
- constater une réserve latente nette. Celle-ci est égale à la différence entre :
  - a) l'encours financier net : dette du locataire constituée du capital restant dû et des intérêts courus à la clôture de l'exercice,
  - b) la valeur nette comptable des immobilisations louées,

c) la provision pour impôts différés.

Dans les comptes du locataire, les contrats de location-financement font l'objet d'un retraitement qui conduit à la comptabilisation comme s'ils avaient été acquis à crédit, par la constatation d'une dette financière, l'enregistrement du bien acheté à l'actif de son bilan et l'amortissement de celui-ci.

En conséquence, dans le compte de résultat, la dotation théorique aux amortissements (celle qui aurait été constatée si le bien avait été acquis) ainsi que les charges financières (liées au financement du crédit) sont substituées aux loyers enregistrés.

S'agissant d'opérations de location simple, le preneur comptabilise les charges de paiement et le bailleur enregistre les produits réciproques correspondant aux loyers, ainsi que les biens loués à son actif.

## ➤ **Actifs non courants destinés à être cédés et activités abandonnées (IFRS 5)**

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouverte principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants destinés à être cédés » et « Dettes liées aux actifs non courants destinés à être cédés ».

Ces actifs non courants (ou un groupe destiné à être cédé) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de cession. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, ceux-ci cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers et est comptabilisé en résultat net des activités destinées à être cédées.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparé ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées jusqu'à la date de cession ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

## 1.4. Principes et méthodes de consolidation (IAS 27, 28 et 31)

### ➤ Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés incluent les comptes de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IAS 27, IAS 28 et IAS 31, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* dispose d'un pouvoir de contrôle. Celui-ci est présumé lorsque *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détient, directement ou indirectement, au moins 20 % des droits de vote existants et potentiels.

#### ✓ Consolidation des Caisses régionales

Les normes de consolidation existant dans le référentiel international, sont définies en référence à des groupes ayant des structures juridiques intégrant les notions classiques de société-mère et de filiales.

Le groupe Crédit Agricole, qui repose sur une organisation mutualiste, ne s'inscrit pas directement et simplement dans le cadre de ces règles, compte tenu de sa structure dite de pyramide inversée.

Le Crédit Agricole Mutuel a été organisé, par la loi du 5 novembre 1894, qui a posé le principe de la création des Caisses locales de Crédit Agricole, la loi du 31 mars 1899 qui fédère les Caisses locales en Caisses régionales de Crédit Agricole et la loi du 5 août 1920 qui crée l'Office National du Crédit Agricole, transformé depuis en Caisse Nationale de Crédit Agricole, puis Crédit Agricole S.A., dont le rôle d'organe central a été rappelé et précisé par le Code Monétaire et financier.

Ces différents textes expliquent et organisent la communauté d'intérêts qui existent, au niveau juridique, financier, économique et politique, entre Crédit Agricole S.A., les Caisses régionales et les Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel. Cette communauté repose, notamment, sur un même mécanisme de relations financières, sur une politique économique et commerciale unique, et sur des instances décisionnaires communes, constituant ainsi, depuis plus d'un siècle, le socle du groupe Crédit Agricole.

Ces différents attributs, déclinés au niveau régional et attachés à la communauté régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor représentent les éléments principaux qui caractérisent généralement la notion de société-mère : valeurs, objectifs et idéal communs, centralisation financière et prises de décisions politique commerciale communes, histoire partagée.

C'est pourquoi, en accord avec les autorités de régulation française, le Crédit Agricole a défini une société-mère conventionnelle et existant à deux niveaux, national et régional.

Cette maison-mère conventionnelle étant définie, le groupe Crédit Agricole applique les normes de consolidation prévues dans le référentiel international.

La maison-mère conventionnelle régionale est constituée de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor, des Caisses locales de Crédit Agricole Mutuel qui lui sont affiliées et du fonds dédié Finarmor Gestion; ses comptes consolidés sont constitués de l'agrégation des comptes de ces différentes entités après élimination des opérations réciproques.

## ✓ **Notions de contrôle**

Conformément aux normes internationales, toutes les entités sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve que leur apport soit jugé significatif et qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le caractère significatif de cet impact est apprécié au travers de trois principaux critères exprimés en pourcentage du bilan, de la situation nette et du résultat consolidés.

Le contrôle exclusif est présumé exister lorsque *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf si dans des circonstances exceptionnelles, il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas le contrôle. Le contrôle exclusif existe également lorsque *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose de la majorité des pouvoirs au sein des organes de direction.

Le contrôle conjoint s'exerce dans les co-entités au titre desquelles deux co-entrepreneurs ou plus sont liés par un apport contractuel établissant un contrôle conjoint.

L'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est présumée avoir une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

## ✓ **Consolidation des entités ad hoc**

La consolidation des entités ad hoc (structures créées pour gérer une opération ou un groupe d'opérations similaires) et plus particulièrement des fonds sous contrôle exclusif, a été précisée par le SIC 12.

En application de ce texte une entité ad hoc est consolidée lorsqu'elle est en substance contrôlée par *la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*, même en l'absence de lien capitalistique. Cela concerne en particulier les OPCVM dédiés.

La détermination du contrôle s'apprécie notamment au regard des circonstances suivantes :

- les activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc sont menées pour le compte de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* selon ses besoins opérationnels spécifiques de façon à ce que *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* obtienne des avantages de l'activité de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ;
- *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a les pouvoirs de décision pour obtenir la majorité des avantages des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ou, en mettant en place un mécanisme «de pilotage automatique », *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a délégué ses pouvoirs de décision ;
- *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a le droit d'obtenir la majorité des avantages de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc et par conséquent peut être exposée aux risques liés aux activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ; ou,

- La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor conserve la majorité des risques résiduels ou inhérents à la propriété relatifs à la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor ad hoc ou à ses actifs afin d'obtenir des avantages de ses activités.

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor détient depuis septembre 2009 un fonds dédié dénommé Finarmor Gestion, intégré dans son périmètre de consolidation.

#### ✓ Exclusions du périmètre de consolidation

Conformément aux dispositions prévues par les normes IAS 28 § 1 et IAS 31 § 1, les participations minoritaires détenues par des entités de capital-risque sont exclues du périmètre de consolidation dans la mesure où elles sont classées en actifs financiers à la juste valeur par résultat soit par nature soit sur option.

#### ➤ Méthodes de consolidation

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IAS 27, 28 et 31. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités sous contrôle exclusif, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* ;
- l'intégration proportionnelle, pour les entités sous contrôle conjoint, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable.

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des intérêts minoritaires dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les intérêts minoritaires correspondent aux participations ne donnant pas le contrôle telles que définies par la norme IAS 27 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

L'intégration proportionnelle consiste à substituer à la valeur des titres dans les comptes de la société consolidante la fraction représentative de ses intérêts dans le bilan et le résultat de la société consolidée.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

La variation de la valeur comptable de ces titres tient compte désormais de l'évolution du goodwill.

#### ➤ Retraitements et éliminations

Les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées sont effectués, sauf s'ils sont jugés non significatifs.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé.

Les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; les éventuelles dépréciations durables mesurées à l'occasion d'une cession interne sont constatées.

### ➤ **Conversion des états financiers des filiales étrangères (IAS 21)**

Les états financiers des filiales étrangères sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion, le cas échéant, de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor). La conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère). ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe. Les actifs et les passifs sont convertis au cours de clôture. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de la conversion des actifs, des passifs et du compte de résultat sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat lors de la cession totale ou partielle de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor. Dans le cas de la cession d'une filiale (contrôle exclusif), le reclassement de capitaux propres à résultat intervient uniquement en cas de perte du contrôle.

## **2. Informations significatives de l'exercice**

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2012 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12.

### **2.1 Événements significatifs de la période**

- Dans le cadre de sa politique de gestion financière et de liquidité, la Caisse Régionale a procédé sur l'exercice au remboursement de 128 millions d'euros d'avances globales à Crédit Agricole SA assorti d'une soulte de 8.6 millions d'euros. La Caisse Régionale a poursuivi par ailleurs sa politique de couverture du risque de taux lié à ses réalisations de crédits
- La Caisse Régionale a intégré les évolutions du modèle de calcul de la provision épargne logement (lois d'écoulement et composante liquidité) qui se traduisent par une reprise de 7.4 M€ de cette provision sur l'exercice).
- Les encours de provisions collectives et sectorielles ont progressé de 4.8 Millions d'euros sur l'exercice 2012, intégrant l'évolution des restitutions Bâle II, l'application des règles du Groupe et les conséquences de la crise économique sur les filières sensibles.
- La mise en application des lois de Finances se traduit notamment pour la Caisse Régionale en 2012 par le doublement de la taxe systémique (+ 0.9 millions d'euros), la hausse du forfait social et l'élargissement du périmètre de la taxe sur salaires (incidence globale de + 2.1 M€).

- Dans le cadre du projet informatique des Caisses Régionales de Crédit Agricole, la Caisse Régionale des Côtes d'Armor a lancé les travaux préparatoires en 2012 pour une migration prévue en mai 2013.
- La Caisse Régionale a constaté des dépréciations durables sur les titres Sacam International de 4690 milliers d'euros, sur La Boétie de 7806 milliers d'euros (compensé par la plus value de 7259 milliers d'euros), sur les titres Unicopa et UCA pour 1826 milliers d'euros

## **2.2 Principales opérations externes réalisées au cours de l'exercice**

Aucun regroupement n'est intervenu sur l'exercice.

## **2.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence**

Aucune consolidation par mise en équivalence sur l'exercice.

## **2.4 Opérations de titrisation et fonds dédiés**

Aucune opération de titrisation au cours de l'exercice.

Fonds dédié : La Caisse Régionale détient le fonds Finarmor Gestion depuis septembre 2009

## **2.5 Participations non consolidées**

Ces titres enregistrés au sein du portefeuille « Actifs financiers disponibles à la vente », sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement

Les 2 SNC créés sur 2009 (COFINO COFINIM) ne font pas l'objet d'une consolidation compte tenu :

- du caractère subi par la Caisse Régionale de la prise de contrôle, qui n'est pas en lien avec une démarche d'expansion de la structure de son groupe en vue d'augmenter ses revenus,
- et de son intention clairement affirmée de réaliser dans le meilleur délai et les meilleures conditions possibles la commercialisation.

Au 31 décembre 2012, les principales participations non consolidées sont les suivantes :

	31.12.2012		31.12.2011	
	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe	Valeur au bilan	% de capital détenu par le Groupe
<i>(en milliers d'euros)</i>				
COFINO	1	66,7	1	66,7
SCCV VILLA CELYA	0	0,7	0	0,7
SCCV LE GRAND DOMAINE	0	0,7	0	0,7
SCCV LES JARDINS DU VAL	0	0,7	0	0,7
SCCV RESIDENCE BELLEVUE	0	0,7	0	0,7
SCCV DOMAINE DE MERLIN	0	0,7	0	0,7
SCCV VILLA TRISTAN	0	0,7	0	0,7
SCCV DOMAINE DES SABLES BLANCS	0	0,7	0	0,7
PATRICONTI	1 256	100,0	1 256	100,0
SIBC	5 902	100,0	5 902	100,0
CREDIT IMMO de BRETAGNE	32	2,9	32	2,8
SAS MIROMESNIL	3	1,8	3	1,8
SAS SEGUR	3	1,8	3	1,8
SACAM DEVELOPPEMENT	13 356	1,8	13 356	1,8
SNC COURCELLES	2	1,7	2	1,8
SACAM PARTICIPATIONS	1 679	1,9	1 574	1,9
SACAM MACHINISME	78	3,0	92	3,2
SACAM AVENIR	1 225	1,1	1 225	1,1
SACICAP en Finistère (ex CI CORNOUAILLE (CIBO))	15	3,8	15	3,5
SACAM ASSURANCE CAUTION	402	1,4	361	0,9
RADIAN SA	0	0,0	0	0,8
COFILMO	1 066	15,5	993	15,5
GFER	0	0,0	0	0,0
CREDIT AGRICOLE TITRES	681	1,0	681	1,0
GRAND CRUS INVESTISS	1 171	3,1	1 171	3,1
UNEXO (Ex UEO)	15 842	9,1	10 549	9,1
SAS CA BRETAGNE VENTURES	297	16,7	870	16,7
SAS SOMAINTEL	2 175	11,2	2 271	10,0
SACAM PROGICA	180	1,9	179	1,9
SAS SACAM INTERNATIONAL	11 047	1,8	11 047	1,8
CA BRE PART	1 260	25,0	1 277	25,0
ACTICAM	102	10,1	100	10,1
SACAM FIA-NET EUROPE	360	1,1	516	1,1
SAS Rue LA BOETIE	295 784	1,8	303 590	1,8
SCI ATLANTICA	163	25,0	59	25,0
SCI Immobilière de Bretagne	5	25,5		
SIRCA	1	2,0	0	2,0
SEM LANNION TREGOR	5	1,0	5	1,0
SBAFER	187	5,7	180	6,1
CTCAM	1 086	2,4	461	2,4
AGRANET	24	10,0	24	10,0
SAS CAAGIS	147	1,0	154	1,0
CEDICAM	102	0,7	102	0,7
SCI CAM	1 025	1,6	992	1,6
COFINIM	0	66,7	0	66,7
PATRMONO	56	100,0	0	100,0
GIE CA-INNOVE	30	1,7	36	1,7
SAS CA BRETAGNE HABITAT HOLDING	2 451	25,0	2 547	25,0
SACAM PLEINCHAMP	223	4,0	203	4,0
SACAM FIRECA	377	1,6	377	1,6
SACAM SANTEFFI	29	1,0	37	1,0
<b>Valeur au bilan des titres de participation non consolidés</b>	<b>359 830</b>		<b>362 243</b>	

## 2.6 Ecart d'acquisition

Aucun écart d'acquisition constaté sur l'exercice par la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor

## 3. **Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture**

La gestion des risques bancaires au sein de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est assurée par la direction *financière* qui est rattachée au Directeur général et qui a pour mission d'assurer la maîtrise des risques de crédit, de marchés et opérationnels ainsi que le pilotage des projets impactant ces risques.

La description de ce dispositif ainsi que les informations narratives figurent désormais dans le rapport de gestion, chapitre « facteurs de risque », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilation comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

### 3.1. **Risque de crédit**

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.1)

**Le risque de crédit** se matérialise lorsqu'une contrepartie est dans l'incapacité de faire face à ses obligations et que celles-ci présentent une valeur d'inventaire positive dans les livres de la banque. Cette contrepartie peut être une banque, une entreprise industrielle et commerciale, un Etat et les diverses entités qu'il contrôle, un fonds d'investissement ou une personne physique.

L'engagement peut être constitué de prêts, titres de créances ou de propriété ou contrats d'échange de performance, garanties de bonne fin ou engagements confirmés non utilisés. Ce risque englobe également le risque de règlement livraison inhérent à toute transaction nécessitant un échange de flux (espèce ou matière) en dehors d'un système sécurisé de règlement.

### **Exposition maximale au risque de crédit**

L'exposition maximale au risque de crédit d'une entité correspond à la valeur brute comptable, nette de tout montant compensé et de toute perte de valeur comptabilisée.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers à la juste valeur par le résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	265 770	205 262
Instruments dérivés de couverture	1 664	2 315
Actifs disponible à la vente (hors titres à revenu variable )	166 352	288 239
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)	13 874	8 146
Prêts et créances sur la clientèle	6 310 945	6 131 452
Actif financiers détenus jusqu'à l'échéance	293 980	241 594
<b>Exposition des engagements de bilan (nets de dépréciations)</b>	<b>7 052 585</b>	<b>6 877 008</b>
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)	712 272	795 667
Engagements de garantie financière donnés (hors opérations internes)	82 552	97 500
Provisions - Engagements par signature	- 5 082	-5 808
<b>Exposition des engagements hors bilan (nets de provisions)</b>	<b>789742</b>	<b>887 359</b>
<b>Exposition maximale au risque de crédit</b>	<b>7842327</b>	<b>7 764 367</b>

Le montant des garanties et autres rehaussements de crédits reçus s'élèvent à :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes)		
Prêts et créances sur la clientèle	91 917	71 292
Engagements de financement donnés (hors opérations internes)		
Engagements de garantie donnés (hors opérations internes)		

La présentation de diverses concentrations de risques permet de donner une information sur la diversification de cette exposition aux risques

### **Concentrations par agent économique de l'activité de crédit**

#### **Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par agent économique (hors opérations internes au Crédit Agricole) :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
Administrations centrales					0
Banques centrales					0
Etablissements de crédit	13 874	0	0	0	13 874
Institutions non établissements de crédit	903 422	7 317	3 702	0	899 720
Grandes entreprises	1 189 975	41 688	29 432	15 554	1 144 989
Clientèle de détail	4 426 961	139 115	100 611	60 114	4 266 236
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>6 534 232</b>	<b>188 120</b>	<b>133 745</b>	<b>75 668</b>	<b>6 324 819</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10336 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Administrations centrales	2 439				2 439
Banques centrales	0				0
Etablissements de crédit	8 146				8 146
Institutions non établissements de crédit	786 810	1 155	1 128		785 682
Grandes entreprises	1 168 407	44 483	28 914	9 750	1 129 743
Clientèle de détail	4 378 324	137 982	103 080	61 656	4 213 588
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>6 344 126</b>	<b>183 620</b>	<b>133 122</b>	<b>71 406</b>	<b>6 139 598</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30903 milliers d'euros

**Prêts et créances à la juste valeur par le biais du compte de résultat sur option**

La Caisse Régionale du crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée par cette catégorie.

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par agent économique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales	40	6 894
Institutions non établissements de crédit	105 580	102 623
Grandes entreprises	179 153	206 389
Clientèle de détail	427 499	479 761
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>712 272</b>	<b>795 667</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
Administrations centrales		
Institutions non établissements de crédit	1 603	12 943
Grandes entreprises	85 991	69 718
Clientèle de détail	38 139	50 642
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>125 733</b>	<b>133 303</b>

### Dettes envers la clientèle par agent économique

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Administrations centrales	7 579	
Institutions non établissements de crédit	41 692	24 954
Grandes entreprises	573 092	500 562
Clientèle de détail	1 191 567	1 142 373
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 813 930</b>	<b>1 667 889</b>

## Concentrations par zone géographique de l'activité de crédit

La zone géographique se rapporte à la localisation du lieu des activités de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.  
Le lieu de l'activité est la France.

### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par zone géographique (hors opérations internes au Crédit Agricole)

	31/12/2012				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 534 232	188 120	133 745	75 668	6 324 819
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>6 534 232</b>	<b>188 120</b>	<b>133 745</b>	<b>75 668</b>	<b>6 324 819</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 10336 milliers d'euros

	31/12/2011				
	Encours bruts	dont encours bruts dépréciés sur base individuelle	Dépréciations individuelles	Dépréciations collectives	Total
<i>(en milliers d'euros)</i>					
France (y compris DOM-TOM)	6 344 126	183 620	133 122	71 406	6 139 598
Autres pays de l'UE					0
Autres pays d'Europe					0
Amérique du Nord					0
Amériques Centrale et du Sud					0
Afrique et Moyen Orient					0
Asie et Océanie (hors Japon)					0
Japon					0
Organismes supranationaux					0
<b>Total * Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>	<b>6 344 126</b>	<b>183 620</b>	<b>133 122</b>	<b>71 406</b>	<b>6 139 598</b>

\* Dont encours clientèle sains restructurés (non dépréciés) pour 30903 milliers d'euros

**Engagements donnés en faveur de la clientèle par zone géographique :**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Engagements de financement en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	712 272	795 667
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de financement</b>	<b>712 272</b>	<b>795 667</b>
<b>Engagements de garantie en faveur de la clientèle</b>		
France (y compris DOM-TOM)	125 733	133 303
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
<b>Total Engagements de garantie</b>	<b>125 733</b>	<b>133 303</b>

**Dettes envers la clientèle par zone géographique**

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
France (y compris DOM-TOM)	1 813 930	1 667 889
Autres pays de l'UE		
Autres pays d'Europe		
Amérique du Nord		
Amériques Centrale et du Sud		
Afrique et Moyen Orient		
Asie et Océanie (hors Japon)		
Japon		
Organismes supra-nationaux		
<b>Total Dettes envers la clientèle</b>	<b>1 813 930</b>	<b>1 667 889</b>

## Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

### Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement par agent économique

	31/12/2012						31/12/2012	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						310187	22335	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	1826	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0			
Clientèle de détail					0		1826	
Prêts et avances	56704	1425	10	78	58217	54375	209413	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	396				396	3615	3702	
Grandes entreprises	15851	130	10		15991	12256	44986	
Clientèle de détail	40457	1295		78	41830	38504	160725	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>56704</b>	<b>1425</b>	<b>10</b>	<b>78</b>	<b>58217</b>	<b>364562</b>	<b>233574</b>	
Garanties non affectées								

	31/12/2011						31/12/2011	
	Ventilation par ancienneté d'impayé des encours en souffrance					Valeur nette comptable des actifs dépréciés individuellement		Dépréciations d'actifs financiers individuellement et collectivement testés
	≤ 90 jours	> 90 jours ≤ 180 jours	> 180 jours ≤ 1 an	> 1 an	Valeur comptable des actifs financiers en souffrance			
<i>(en milliers d'euros)</i>								
Instruments de capitaux propres						4052	7221	
Instruments de dette	0	0	0	0	0	0	2 000	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit					0			
Grandes entreprises					0		2 000	
Clientèle de détail					0			
Prêts et avances	51 285	866	11	127	52 289	50 498	204 528	
Administrations centrales					0			
Banques centrales					0			
Etablissements de crédit					0			
Institutions non établissements de crédit	172				172	27	1 128	
Grandes entreprises	16 453	229			16 682	15 569	38 664	
Clientèle de détail	34 660	637	11	127	35 435	34 902	164 736	
<b>Total Actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement</b>	<b>51 285</b>	<b>866</b>	<b>11</b>	<b>127</b>	<b>52 289</b>	<b>54 550</b>	<b>213 749</b>	
Garanties non affectées								

### Opérations sur instruments dérivés – Risque de contrepartie

Le risque de contrepartie sur instruments dérivés est établi à partir de la valeur de marché et du risque de crédit potentiel, calculé et pondéré selon les normes prudentielles.

Pour information, les effets des accords de compensation et de collatéralisation, qui réduisent ce risque, sont également présentés.

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie	Valeur de marché	Risque de crédit potentiel *	Total risque de contrepartie
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Risques sur les gouvernements et banques centrales de l'OCDE et organismes assimilés			0			0
Risques sur les établissements financiers de l'OCDE et organismes assimilés	257 037	18 833	275 870	16 857	6 122	22 979
Risques sur les autres contreparties	5 583	1 594	7 177	2 031	686	2 717
<b>Total Risques de contreparties</b>	<b>262 620</b>	<b>20 427</b>	<b>283 047</b>	<b>18 888</b>	<b>6 808</b>	<b>25 696</b>
Risques sur contrats de :			0			0
- taux d'intérêt, change et matières premières	262 620	20 427	283 047	18 888	6 808	25 696
- dérivés actions et sur indices			0			0
- dérivés de crédit			0			0
<b>Total Risques sur contrats</b>	<b>262 620</b>	<b>20 427</b>	<b>283 047</b>	<b>18 888</b>	<b>6 808</b>	<b>25 696</b>
<b>Incidence des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Total après effets des accords de compensation et de collatéralisation</b>	<b>262 620</b>	<b>20 427</b>	<b>283 047</b>	<b>18 888</b>	<b>6 808</b>	<b>25 696</b>

\* calculé selon les normes prudentielles Bâle 2

Les contrats conclus entre membres du réseau sont exclus, car ils ne présentent pas de risque de contrepartie.

### 3.2. Risque de marché

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.2)

**Le risque de marché** représente le risque d'incidences négatives sur le compte de résultat ou sur le bilan, de fluctuations défavorables de la valeur des instruments financiers à la suite de la variation des paramètres de marché notamment :

- les taux d'intérêts : le risque de taux correspond au risque de variation de juste valeur ou au risque de variation de flux de trésorerie futurs d'un instrument financier du fait de l'évolution des taux d'intérêt ;

- les taux de change : le risque de change correspond au risque de variation de juste valeur d'un instrument financier du fait de l'évolution du cours d'une devise ;

- les prix : le risque de prix résulte de la variation de prix et de volatilité des actions et des matières premières, des paniers d'actions ainsi que des indices sur actions. Sont notamment soumis à ce risque les titres à revenu variable, les dérivés actions et les instruments dérivés sur matières premières.

#### **Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle**

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

Instruments dérivés de couverture – juste valeur actif :

(en milliers d'euros)	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	16	840	808	1 664	2 315
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				16	840		856	796
. Options de taux								
. Caps-floors-collars						808	808	1 519
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>840</b>	<b>808</b>	<b>1 664</b>	<b>2 315</b>
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Actif</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>16</b>	<b>840</b>	<b>808</b>	<b>1 664</b>	<b>2 315</b>

Instruments dérivés de couverture – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	993	47 176	43 273	91 442	59 822
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				993	47 176	43 273	91 442	59 822
. Options de taux								
. Caps-floors-collars								
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	993	47 176	43 273	91 442	59 822
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de couverture - Passif</b>	0	0	0	993	47 176	43 273	91 442	59 822

Instruments dérivés de transaction – juste valeur actif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	128	2 105	258 723	260 956	196 146
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				52	1 744	258 723	260 519	195 013
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				76	361		437	1 133
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers								
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	128	2 105	258 723	260 956	196 146
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Actif</b>	0	0	0	128	2 105	258 723	260 956	196 146

Instruments dérivés de transaction – juste valeur passif :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012						31/12/2011	
	Opérations sur Marchés Organisés			Opérations de gré à gré			Total en valeur de marché	Total en valeur de marché
	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans	≤1 an	> 1 an ≤ 5 ans	> 5 ans		
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	0	0	0	96	1 960	5 233	7 032	4 503
. Futures								
. FRA								
. Swaps de taux d'intérêts				52	1 747	5 233	7 032	3 955
. Options de taux								
. Caps-floors-collars				44	213			548
. Autres instruments conditionnels								
<b>Instruments de devises et or :</b>	0	0	0	0	0	0	0	0
. Opérations fermes de change								
. Options de change								
<b>Autres instruments :</b>	0	0	0	0	0	252 088	252 088	189 744
. Dérivés sur actions & indices boursiers						252 088	252 088	189 744
. Dérivés sur métaux précieux								
. Dérivés sur produits de base								
. Dérivés de crédits								
. Autres								
<b>Sous total</b>	0	0	0	96	1 960	257 321	259 120	194 247
. Opérations de change à terme								
<b>Total Juste valeur des instruments dérivés de transaction - Passif</b>	0	0	0	96	1 960	257 321	259 120	194 247

**Opérations sur instruments dérivés : montant des engagements**

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
	Total encours notionnel	Total encours notionnel
<b>Instruments de taux d'intérêt :</b>	2 859 011	2 651 748
. Futures		
. FRA		
. Swaps de taux d'intérêts	2 747 305	2 386 492
. Options de taux		
. Caps-floors-collars	111 706	265 256
. Autres instruments conditionnels		
<b>Instruments de devises et or :</b>	23 364	4 136
. Opérations fermes de change		
. Options de change	23 364	4 136
<b>Autres instruments :</b>	0	0
. Dérivés sur actions & indices boursiers		
. Dérivés sur métaux précieux		
. Dérivés sur produits de base		
. Dérivés de crédits		
. Autres		
<b>Sous total</b>	2 882 375	2 655 884
. Opérations de change à terme	37 277	30 869
<b>Total Notionnels</b>	2 919 652	2 686 753

## Risque de change

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.3)

### Contribution des différentes devises au bilan consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
EUR	8 560 411	8 560 411	8 241 839	8 241 839
Autres devises de l'UE	3 751	3 751	2 904	2 904
USD	2 940	2 940	3 125	3 125
JPY	119	119	251	251
Autres devises	838	838	1 125	1 125
<b>Total bilan</b>	<b>8 568 059</b>	<b>8 568 059</b>	<b>8 249 244</b>	<b>8 249 244</b>

### Détail des emprunts obligataires et des dettes subordonnées par monnaie d'émission

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

### 3.3. Risque de liquidité et de financement

(cf. Rapport de gestion chapitre 7.3)

**Le risque de liquidité et de financement** désigne la possibilité de subir une perte si l'entreprise n'est pas en mesure de respecter ses engagements financiers en temps opportun et à des prix raisonnables lorsqu'ils arrivent à échéance.

Ces engagements comprennent notamment les obligations envers les déposants et les fournisseurs, ainsi que les engagements au titre d'emprunts et de placement.

#### Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	53 832	36 480	323 597	363 771		777 680
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	406 860	699 397	2 466 927	2 947 174		6 520 358
<b>Total</b>	460 692	735 877	2 790 524	3 310 945	0	7 298 038
<b>Dépréciations</b>						-209 413
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						7 088 625

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	61 543	77 148	188 481	354 932		682 104
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location financement)	417 074	674 458	2 424 594	2 819 854		6 335 980
<b>Total</b>	478 617	751 606	2 613 075	3 174 786		7 018 084
<b>Dépréciations</b>						-204 528
<b>Total Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle</b>						6 813 556

#### Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle par durée résiduelle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	840 538	940 325	1 411 897	748 508		3 941 268
Dettes envers la clientèle	1 344 317	32 725	379 150	57 738		1 813 930
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	2 184 855	973 050	1 791 047	806 246	0	5 755 198
<b>Valeur au bilan</b>						5 755 198

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	815 209	943 012	1 779 304	844 146		4 381 671
Dettes envers la clientèle	1 453 619	47 295	146 511	20 464		1 667 889
<b>Total Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle</b>	2 268 828	990 307	1 925 815	864 610		6 049 560
<b>Valeur au bilan</b>						6 049 560

#### Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	358	650	790			1 798
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	424 358	369 000	2 500	230 150		1 026 008
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>424 716</b>	<b>369 650</b>	<b>3 290</b>	<b>230 150</b>	<b>0</b>	<b>1 027 806</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	Total
<b>Dettes représentées par un titre</b>						
Bons de caisse	342	1 100	750			2 192
Titres du marché interbancaire						0
Titres de créances négociables :	279 916	37 824	13 440	230 000		561 180
Emprunts obligataires						0
Autres dettes représentées par un titre						0
<b>Total Dettes représentées par un titre</b>	<b>280 258</b>	<b>38 924</b>	<b>14 190</b>	<b>230 000</b>	<b>0</b>	<b>563 372</b>
<b>Dettes subordonnées</b>						
Dettes subordonnées à durée déterminée						0
Dettes subordonnées à durée indéterminée						0
Dépôt de garantie à caractère mutuel						0
Titres et emprunts participatifs						0
<b>Total Dettes subordonnées</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

### Garanties financières en risque données par maturité attendue

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provision ou qui sont sous surveillance.

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Garanties financières données</b>	2 668					<b>2 668</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminé	
<b>Garanties financières données</b>	4 500					<b>4 500</b>

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.2 « Risque de marché ».

### **3.4. Couverture des risques de flux de trésorerie et de juste valeur sur taux d'intérêts et de change**

(cf. Rapport de gestion *chapitre 7.2.2.2*)

Les instruments financiers dérivés utilisés dans le cadre d'une **relation de couverture** sont désignés en fonction de l'objectif poursuivi

- de couverture de valeur,
- de couverture de résultats futurs,
- de couverture d'un investissement net en devise.

Chaque relation de couverture fait l'objet d'une documentation formelle décrivant la stratégie, l'instrument couvert et l'instrument de couverture ainsi que la méthodologie d'appréciation de l'efficacité.

#### **Couverture de juste valeur**

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variables.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

Le mark to market des dérivés de couverture de juste valeur s'élève à -89667 milliers d'euros

Micro couverture : -10141 milliers d'euros

Macro couverture : -79526 milliers d'euros

Les dérivés de couverture utilisés sont des swaps de taux, caps.

#### **Couverture de flux de trésorerie**

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment les couvertures de prêts et de dépôts à taux variable.

#### **Couverture d'un investissement net en devise**

Les couvertures d'un investissement net en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées à des détentions d'actifs ou de passifs dans des devises différentes de la devise de référence de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

#### **Instruments dérivés de couverture**

	31/12/2012			31/12/2011		
	Valeur marché		Montant Notionnel	Valeur marché		Montant Notionnel
	positive	négative		positive	négative	
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Couverture de juste valeur</b>	1 664	91 331	2 308 229	2 315	59 478	2 027 535
Taux d'intérêt	1 664	91 331	2 308 229	2 315	59 478	2 027 535
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture de flux de trésorerie</b>	0	111	10 250	0	344	27 472
Taux d'intérêt		111	10 250		344	27 472
Capitaux propres						
Change						
Crédit						
Matières premières						
Autres						
<b>Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>						
<b>Total Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 664</b>	<b>91 442</b>	<b>2 318 479</b>	<b>2 315</b>	<b>59 822</b>	<b>2 055 007</b>

### 3.5. Risques opérationnels

(cf. Rapport de gestion *chapitre 7.4*)

**Le risque opérationnel** correspond à la possibilité de subir une perte découlant d'un processus interne défaillant ou d'un système inadéquat, d'une erreur humaine ou d'un événement externe qui n'est pas lié à un risque de crédit, de marché ou de liquidité.

### 3.6. Gestion du capital et ratios réglementaires

L'amendement de la norme IAS 1 adopté par l'Union européenne le 11 janvier 2006 prévoit des informations sur le capital et sa gestion. L'objectif de l'amendement est de fournir au lecteur des informations sur les objectifs, politiques et procédures de gestion du capital de l'émetteur. A ce sujet, des informations de nature qualitative et quantitative sont requises en annexe et notamment : données chiffrées récapitulatives sur les éléments gérés en tant que capital, description des éventuelles contraintes externes auxquelles l'entreprise est soumise au titre de son capital (par exemple du fait d'obligations réglementaires), indication ou non du respect des contraintes réglementaires et en cas de défaut de respect, une indication des conséquences qui en découlent.

Conformément à la réglementation prudentielle bancaire qui transpose en droit français les directives européennes « adéquation des fonds propres des entreprises d'investissement et des établissements de crédit » et « conglomérats financiers », *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est soumise au respect du ratio de solvabilité et des ratios relatifs à la liquidité, la division des risques ou les équilibres de bilan.

La gestion des fonds propres de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* est conduite de façon à respecter les niveaux de fonds propres prudentiels au sens du règlement 90-02 et exigés par l'Autorité de contrôle prudentiel afin de couvrir les risques pondérés au titre des risques de crédit, des risques opérationnels et des risques de marché.

L'arrêté du 20 février 2007 transpose dans la réglementation française le dispositif européen CRD (Capital Requirements Directive) (2006-48-CE et 2006-49 CE). Le texte définit les « exigences de fonds propres applicables aux établissements de crédit et aux entreprises d'investissement » et les modalités de calcul du ratio de solvabilité à compter du 1er janvier 2008.

Conformément à ces dispositions, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a intégré dès 2007, dans la gestion des fonds propres et des risques, les impacts liés au passage à la nouvelle directive européenne CRD.

Toutefois, le régulateur a maintenu jusqu'au 31 décembre 2011 les exigences additionnelles de fonds propres au titre des niveaux plancher (l'exigence Bâle 2 ne pouvant être inférieure à 80 % de l'exigence Bâle 1). En 2012, le niveau plancher a été supprimé cependant l'information relative aux exigences Bâle 1 reste obligatoire.

Les fonds propres sont répartis en trois catégories :

- les fonds propres durs (Tier 1) déterminés à partir des capitaux propres du Groupe et retraités notamment des gains et pertes latents,
- les fonds propres complémentaires (Tier 2), limités à 100 % du montant des fonds propres de base et composés principalement des dettes subordonnées,
- les fonds propres surcomplémentaires admis au ratio (Tier 3) composés principalement de dettes subordonnées à maturité plus courte.

Les déductions relatives notamment aux participations dans d'autres établissements de crédit viennent minorer le total de ces fonds propres et s'imputent désormais directement sur les montants du Tier 1 et du Tier 2, conformément à la réglementation.

Niveau des fonds propres prudentiels calculés conformément à la réglementation :

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
Fonds propres de base (Tier 1)	951 794	872 303
Fonds propres complémentaires (Tier 2)		36
Fonds propres surcomplémentaires (Tier 3)		
Valeur de mise en équivalence des titres des sociétés d'assurance <i>(si concerné)</i>		
<b>Total des fonds propres prudentiels</b>	<b>951 794</b>	<b>872 339</b>

En application de la réglementation, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* doit respecter en permanence un ratio de fonds propres de base égal au moins à 4 % et un ratio de solvabilité de 8 %.

En 2012 comme en 2011, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a répondu aux exigences réglementaires.

## 4. Notes relatives au compte de résultat

### 4.1. Produits et charges d'intérêts

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Sur opérations avec les établissements de crédit	3 564	3 026
Sur opérations internes au Crédit Agricole	27 888	21 389
Sur opérations avec la clientèle	246 567	244 514
Intérêts courus et échus sur actifs financiers disponibles à la vente	413	365
Intérêts courus et échus sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 506	8 762
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	13 981	23 816
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et produits assimilés		150
<b>Produits d'intérêts (1) (2)</b>	<b>302 919</b>	<b>302 022</b>
Sur opérations avec les établissements de crédit	-2 800	-2 343
Sur opérations internes au Crédit Agricole	-93 332	-114 026
Sur opérations avec la clientèle	-25 261	-16 386
Sur dettes représentées par un titre	-16 913	-16 373
Sur dettes subordonnées		
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	-41 429	-38 607
Sur opérations de location-financement		
Autres intérêts et charges assimilées		-1
<b>Charges d'intérêts</b>	<b>-179 735</b>	<b>-187 736</b>

(1) dont 6472 milliers d'euros sur créances dépréciées individuellement (total PCCO 70709000 et 70519000) au 31 décembre 2012 contre 7423 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

(2) dont 2996 milliers d'euros correspondant à des bonifications reçues de l'Etat au 31 décembre 2012 contre 3274 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

## 4.2. Commissions nettes

	31/12/2012			31/12/2011		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Sur opérations avec les établissements de crédit	54	0	54	92		92
Sur opérations internes au Crédit Agricole	30 206	-13 362	16 844	26 955	-9 891	17 064
Sur opérations avec la clientèle	27 351	-480	26 871	26 998	-585	26 413
Sur opérations sur titres	0	-8	-8	0	-8	-8
Sur opérations de change	92	0	92	102		102
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	12	0	12	3 512	-954	2 558
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	61 696	-5 543	56 153	62 478	-6 102	56 376
Gestion d'OPCVM, fiducie et activités analogues	3 397	0	3 397	3 573		3 573
<b>Produits nets des commissions</b>	<b>122 808</b>	<b>-19 393</b>	<b>103 415</b>	<b>123 710</b>	<b>-17 540</b>	<b>106 170</b>

## 4.3. Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus		
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par nature	9 334	7 261
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat par option	699	-302
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	193	202
Résultat de la comptabilité de couverture		-1
<b>Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat</b>	<b>10 226</b>	<b>7 160</b>

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>19508</b>	<b>19508</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	11333	8175	3158
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	8175	11333	-3158
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>127241</b>	<b>127241</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	77362	49879	27483
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	49879	77362	-27483
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>146749</b>	<b>146749</b>	<b>0</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2011		
	Profits	Pertes	Net
<b>Couvertures de juste valeur</b>	<b>14096</b>	<b>14097</b>	<b>-1</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	9744	4251	5493
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couvertures)	4352	9846	-5494
<b>Couvertures de flux de trésorerie</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace			0
<b>Couvertures d'investissements nets dans une activité à l'étranger</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace (1)			0
<b>Couvertures de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers</b>	<b>62892</b>	<b>62892</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur des éléments couverts	<b>50683</b>	<b>12209</b>	38474
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	<b>12209</b>	<b>50683</b>	-38474
<b>Couvertures de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace			0
<b>Total Résultat de la comptabilité de couverture</b>	<b>76988</b>	<b>76989</b>	<b>-1</b>

#### 4.4. Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Dividendes reçus	1 397	11 376
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente *	9 295	-3 237
Pertes sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres)	-15 272	-6 460
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance et sur prêts et créances	-131	
<b>Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>-4 711</b>	<b>1 679</b>

\* hors résultat de cession sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement mentionnés en note 4.8

- *Ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers disponibles à la vente » :*

« dont 7259 milliers d'euros de plus-value latente sur le titre SAS Rue la Boétie transférés en résultat. Ce montant correspond à la différence entre le coût de revient historique moyen du titre et sa juste valeur au moment du reclassement soit 14 euros par titre. »

- *Ligne « Perte sur titres dépréciés durablement (titres de capitaux propres) » :*

« dont 7807 milliers d'euros de dépréciation sur les titres SAS Rue La Boétie. Ce montant correspond à la différence entre le coût de 14 euros par titre (juste valeur du titre au 30 septembre 2012) et sa valeur déterminée pour la détermination de la dépréciation soit 13,64 euros. »

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a déprécié durablement au cours de l'année 2012 les titres suivants :

Greenway Arbitrage DI	12
CAP ENERGIE PART B	20
SA CEVA	8
SASP En Avant Guingamp	5
SACAM INTERNATIONAL	4690
COFINIM	667
GIE CA INNOVE	5
PATRIMONO	1962
CAB2H	96
LA BOETIE	7807
<b>TOTAL</b>	<b>15272</b>

- *Ligne « Plus ou moins-values de cessions réalisées sur des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance » :*

Au vu de la dégradation de la qualité de l'émetteur, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a cédé le titre CCCIF, générant ainsi une moins value de 131 milliers d'euros, titre

classé en titres détenus jusqu'à l'échéance. Les critères de sortie du portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance prévus par la norme IAS39 sont respectés.

#### 4.5. Produits et charges nets des autres activités

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation		0
Participation aux résultats des assurés bénéficiaires de contrats d'assurance		
Autres produits nets de l'activité d'assurance		
Variation des provisions techniques des contrats d'assurance		
Produits nets des immeubles de placement	19	215
Autres produits (charges) nets	963	216
<b>Produits (charges) des autres activités</b>	<b>982</b>	<b>431</b>

#### 4.6. Charges générales d'exploitation

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Charges de personnel	-69287	-65 160
Impôts et taxes	-6047	-4 701
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	-44215	-42 037
<b>Charges générales d'exploitation</b>	<b>-119549</b>	<b>-111 898</b>

Ce montant intègre les honoraires des commissaires aux comptes de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor*.

La répartition par cabinet et par type de mission de ces honoraires comptabilisés dans le résultat 2012 est donnée ci-dessous :

(en milliers d'euros hors taxe)	2012				2011
	Cabinet KPMG	Cabinet Rouxel	Cabinet C	Total	Total
Commissaires aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	72	71		143	144
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissariat aux comptes				0	
<b>Total Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>72</b>	<b>71</b>	<b>0</b>	<b>143</b>	<b>144</b>

#### 4.7. Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux amortissements</b>	<b>-6130</b>	<b>-5868</b>
- immobilisations corporelles	-6059	-5794
- immobilisations incorporelles	-71	-74
<b>Dotations aux dépréciations</b>	<b>-105</b>	<b>0</b>
- immobilisations corporelles		
- immobilisations incorporelles	-105	
<b>Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles</b>	<b>-6235</b>	<b>-5868</b>

#### 4.8. Coût du risque

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dotations aux provisions et aux dépréciations</b>	<b>-73 066</b>	<b>-53 437</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	-1 826	-1 169
Prêts et créances	-69 861	-46 559
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	-94	-3
Engagements par signature	-1 106	-3 608
Risques et charges	-179	-2 098
<b>Reprises de provisions et de dépréciations</b>	<b>58 003</b>	<b>54 588</b>
Actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe	2 000	
Prêts et créances	53 770	52 048
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		
Autres actifs	0	132
Engagements par signature	1 832	1 649
Risques et charges	401	759
<b>Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions</b>	<b>-15 063</b>	<b>1 151</b>
Plus ou moins values de cessions réalisées sur actifs financiers disponibles à la vente à revenu fixe dépréciés durablement	-993	
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	-367	-512
Récupérations sur prêts et créances amortis	240	211
Décotes sur crédits restructurés		
Pertes sur engagements par signature		
Autres pertes		-6
<b>Coût du risque</b>	<b>-16 183</b>	<b>844</b>

Hausse effort net notamment sur provisions affectées 13M€ (+7.1 M€) et filières PRO (+8M€)  
Provisionnement durable titres de dettes Unicopa/UCA 1826 milliers d'euros.

#### 4.9. Gains ou pertes nets sur autres actifs

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation</b>	<b>128</b>	<b>108</b>
Plus-values de cession	306	112
Moins-values de cession	-178	-4
<b>Titres de capitaux propres consolidés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
Plus-values de cession		
Moins-values de cession		
<b>Produits (charges) nets sur opérations de regroupement</b>	<b>0</b>	
<b>Gains ou pertes nets sur autres actifs</b>	<b>128</b>	<b>108</b>

#### 4.10. Impôts

##### Charge d'impôt :

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Charge d'impôt courant	-31 439	-31 867
Charge d'impôt différé	-584	-1 243
<b>Charge d'impôt de la période</b>	<b>-32 023</b>	<b>-33 110</b>

##### Réconciliation du taux d'impôt théorique avec le taux d'impôt constaté

Au 31 décembre 2012

<i>(en milliers d'euros)</i>	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	91257	0,361	32 944
Effet des différences permanentes			2 120
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			75
Effet de l'imposition à taux réduit			-949
Effet des autres éléments			-2 167
Taux et charge effectif d'impôt		0,351	32 023

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2012.

Au 31 décembre 2011

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>Base</b>	<b>Taux d'impôt</b>	<b>Impôt</b>
Résultat avant impôt, dépréciations d'écarts d'acquisitions, activités abandonnées et résultats des sociétés mises en équivalence	112912	0,361	40 761
Effet des différences permanentes			-2 367
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères			
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires			515
Effet de l'imposition à taux réduit			-1 380
Effet des autres éléments			-4 419
<b>Taux et charge effectif d'impôt</b>		<b>0,293</b>	<b>33 110</b>

#### 4.11. Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période, nets d'impôts.

	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres				Total des gains / pertes comptabilisés directement en capitaux propres
	Liés aux écarts de conversion	Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente (1)	Variation de juste valeur des dérivés de couverture	Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	
<i>(en milliers d'euros)</i>					
Variation de juste valeur		-5560	150		-5410
Transfert en compte de résultat		5148			5148
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-777	-777
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-412</b>	<b>150</b>	<b>-777</b>	<b>-1039</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2012 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-412</b>	<b>150</b>	<b>-777</b>	<b>-1039</b>

Variation de juste valeur		-6335	381		-5954
Transfert en compte de résultat		2613			2613
Variation de l'écart de conversion					0
Variation des gains et pertes actuariels sur avantages post emploi				-24	-24
Quote part de gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur entités mises en équivalence					0
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part du Groupe)</b>	<b>0</b>	<b>-3722</b>	<b>381</b>	<b>-24</b>	<b>-3365</b>
<b>Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (part minoritaire)</b>					<b>0</b>
<b>Total Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres exercice 2011 (1)</b>	<b>0</b>	<b>-3722</b>	<b>381</b>	<b>-24</b>	<b>-3365</b>

(1) les données "total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs disponibles à la vente" se décomposent comme suit :

	31/12/2012	31/12/2011
Montant brut	(172)	(3 948)
Impôt	(240)	226
Total net des gains ou pertes	(412)	(3 722)

Colonne « Variation de juste valeur des actifs disponibles à la vente » / ligne « Transfert en compte de résultat » :

« dont 7806 milliers d'euros de gains ou pertes latents relatifs aux titres SAS Rue La Boétie ».

## 5. Informations sectorielles

### Définition des secteurs opérationnels

La Caisse Régionale exerce son activité en France dans un seul secteur d'activité et dans la banque de proximité.

En conséquence aucun tableau détaillé par métier, par pôle d'activité et par zone géographique ne sera produit.

#### 5.1. Information par secteur opérationnel

Aucune information par secteur opérationnel ne sera produite.

#### 5.2. Information sectorielle par zone géographique

Aucune information sectorielle par zone géographique ne sera produite.

## 6. Notes relatives au bilan

### 6.1. Caisse, banques centrales

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	13 746		13 078	
Banques centrales	9 437		10 255	
<b>Valeur au bilan</b>	<b>23 183</b>	<b>0</b>	<b>23 333</b>	<b>0</b>

### 6.2. Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat

#### Actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	260 956	196 146
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	4 814	9 116
<b>Valeur au bilan</b>	<b>265 770</b>	<b>205 262</b>
	<i>Dont Titres prêtés</i>	

### Actifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur les établissements de crédit		
Créances sur la clientèle		
Titres reçus en pension livrée		
Titres détenus à des fins de transaction	0	0
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe		
- Actions et autres titres à revenu variable		
Instruments dérivés	260 956	196 146
<b>Valeur au bilan</b>	<b>260 956</b>	<b>196 146</b>

Les montants relatifs aux titres reçus en pension livrée comprennent ceux que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est autorisée à redonner en garantie.

### Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Créances sur la clientèle		
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte		
Titres à la juste valeur par résultat sur option	4 814	9 116
- Effets publics et valeurs assimilées		
- Obligations et autres titres à revenu fixe	4 814	9 116
- Actions et autres titres à revenu variable		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>4 814</b>	<b>9 116</b>

Le titre EMTN zéro coupon note d'un nominal de 5000 milliers d'euros est arrivé à échéance en 2012.

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	259 377	194 247
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>259 377</b>	<b>194 247</b>

### Passifs financiers détenus à des fins de transaction

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Titres vendus à découvert		
Titres donnés en pension livrée		
Dettes représentées par un titre		
Dettes envers la clientèle		
Dettes envers les établissements de crédit		
Instruments dérivés	259 377	194 247
<b>Valeur au bilan</b>	<b>259 377</b>	<b>194 247</b>

### Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

	31/12/2012		31/12/2011	
	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Juste valeur au bilan	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance
<i>(en milliers d'euros)</i>				
Dépôts d'établissements de crédit	<b>Non concerné</b>		<b>Non concerné</b>	
Autres dépôts				
Titres de dette				
Passifs subordonnés				
Autres passifs financiers				
<b>Total Passifs financiers à la juste valeur</b>				

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie à la note 3.2 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêts

### 6.3. Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie à la note 3.4 relative à la couverture du risque de flux de trésorerie ou de juste valeur, notamment sur taux d'intérêts et de change.

### 6.4. Actifs financiers disponibles à la vente

	31/12/2012 (1)			31/12/2011		
	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres	Juste valeur	Gains comptabilisés directement en capitaux propres	Pertes comptabilisées directement en capitaux propres
<i>(en milliers d'euros)</i>						
Effets publics et valeurs assimilées						
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 352	12 496		288 239	12 572	2 232
Actions et autres titres à revenu variable	16 458	1 658	-644	25 293	2 224	555
Titres de participation non consolidés	359 830	9 062	-196	362 243	15 376	4 834
<b>Total des titres disponibles à la vente</b>	<b>542 640</b>	<b>23 216</b>	<b>-840</b>	<b>675 775</b>	<b>30 172</b>	<b>7 621</b>
Créances disponibles à la vente						
<b>Total des créances disponibles à la vente</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>Valeur au bilan des actifs financiers disponibles à la vente (1)</b>	<b>542 640</b>	<b>23 216</b>	<b>-840</b>	<b>675 775</b>	<b>30 172</b>	<b>7 621</b>
Impôts		-5 455			-5 995	-777
<b>Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs financiers disponibles à la vente (net IS)</b>		<b>17 761</b>	<b>-840</b>		<b>24 177</b>	<b>6 844</b>

(1) dont - 24161 Milliers d'euros comptabilisés au titre de la dépréciation durable sur titres et créances

(1) «en 2012, par exception, les titres SAS Rue La Boétie sont évalués au coût pour un montant net de dépréciation de 295784 milliers d'euros.»

## 6.5. Prêts et créances sur les établissements de crédit et sur la clientèle

### Prêts et créances sur les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et prêts	13 192	7 202
dont comptes ordinaires débiteurs sains	3 356	3 889
dont comptes et prêts au jour le jour sains		
Valeurs reçues en pension		
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	682	944
Titres non cotés sur un marché actif		
Autres prêts et créances		
<b>Valeur brute</b>	<b>13 874</b>	<b>8 146</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit</b>	<b>13 874</b>	<b>8 146</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires	2 851	4 534
Comptes et avances à terme	732 646	641 104
Prêts subordonnés	28 309	28 320
Titres non cotés sur un marché actif		
<b>Valeur brute</b>	<b>763 806</b>	<b>673 958</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>	<b>763 806</b>	<b>673 958</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>777 680</b>	<b>682 104</b>

## Prêts et créances sur la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Opérations avec la clientèle</b>		
Créances commerciales	13 334	11 541
Autres concours à la clientèle	6 408 111	6 191 600
Titres reçus en pension livrée		
Prêts subordonnés	6 929	6 940
Titres non cotés sur un marché actif	2 435	2 435
Créances nées d'opérations d'assurance directe		
Créances nées d'opérations de réassurance		
Avances en comptes courants d'associés	36 268	42 078
Comptes ordinaires débiteurs	53 281	81 386
<b>Valeur brute</b>	<b>6 520 358</b>	<b>6 335 980</b>
<b>Dépréciations</b>	<b>209 413</b>	<b>204 528</b>
<b>Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle</b>	<b>6 310 945</b>	<b>6 131 452</b>
<b>Opérations de location financement</b>		
Location-financement immobilier		
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées		
<b>Valeur brute</b>		<b>0</b>
<b>Dépréciations</b>		
<b>Valeur nette des prêts et créances internes au Crédit Agricole</b>		<b>0</b>
<b>Valeur-au bilan</b>	<b>6 310 945</b>	<b>6 131 452</b>

## 6.6. Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

Aucun actif n'a été transféré au cours de l'année 2012.

## 6.7. Dépréciations inscrites en déduction des actifs financiers

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	204 527		72 032	-67 145			209 414
dont dépréciations collectives	71 406		24 462	-20 199			75 669
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	9 221		17 098	-2 157			24 162
<b>Autres actifs financiers</b>	91		93	-103			81
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>213 839</b>	<b>0</b>	<b>89 223</b>	<b>-69 405</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>233 657</b>

Les titres SAS Rue La Boétie ont été dépréciés au cours de l'exercice pour un montant de 7806 milliers d'euros.

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variation de périmètre	Dotations	Reprises et utilisations	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
<b>Créances sur les établissements de crédit</b>							0
<b>Créances sur la clientèle</b>	221 005		49 267	-65 745			204 527
dont dépréciations collectives	80 698		2 640	-11 932			71 406
<b>Opérations de location financement</b>							0
<b>Titres détenus jusqu'à l'échéance</b>							0
<b>Actifs disponibles à la vente</b>	1 599		7 629	-7			9 221
<b>Autres actifs financiers</b>	235		3	-147			91
<b>Total Dépréciations des actifs financiers</b>	<b>222 839</b>	<b>0</b>	<b>56 899</b>	<b>-65 899</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>213 839</b>

## 6.8. Exposition au risque souverain et non souverain sur les pays européens sous surveillance (si la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est concernée)

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas exposée au risque souverain sur les pays sous surveillance.

**Exposition au risque non souverain sur la Grèce, l'Irlande, le Portugal, l'Italie, l'Espagne, Chypre, la Hongrie.**

L'exposition de La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor au risque non souverain sur les pays européens sous surveillance est détaillée ci-dessous. Elle porte sur les portefeuilles d'instruments de dettes et les prêts et créances accordés à la clientèle et aux

établissements de crédit. Les expositions comptabilisées en trading et les engagements hors bilan sont exclues de cette analyse. La ventilation par pays est réalisée par pays de risque de la contrepartie.

### Activité bancaire – Risque de crédit

	31/12/2012				31/12/2011	
	Encours de crédit brut	Dont encours bruts dépréciés	Dépréciations sur base individuelle et collective	Taux de provisionnement des encours bruts	Encours de crédit net	Encours de crédit net
<i>(en milliers d'euros)</i>						
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	0	0	0	0	0	0
Banque						
Clientèle de détail						
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Irlande</b>	409	0	0	0	409	466
Banque						
Clientèle de détail	409	0	0	0	409	466
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Italie</b>	142	0	0	0	142	0
Banque						
Clientèle de détail	142	0	0	0	142	0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Espagne</b>	1139	0	0	0	1139	873
Banque						
Clientèle de détail	1139				1139	873
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Portugal</b>	2467	16	13	0,53%	2454	1684
Banque						
Clientèle de détail	2467	16	13	0,53%	2454	1684
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Hongrie</b>	10	0	0	0	10	0
Banque						
Clientèle de détail	10				10	0
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques						
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques						
Collectivités locales						
<b>Total Exposition sur pays à risque - Risque de crédit</b>	<b>4167</b>	<b>16</b>	<b>13</b>	<b>0,31%</b>	<b>4154</b>	<b>3023</b>

## Activité bancaire – Instruments de dettes

Les montants présentés comprennent la valeur au bilan des instruments de dettes classés en actifs financiers disponibles à la vente et en actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

	31/12/2012			31/12/2011
	Exposition sur obligations nette de dépréciation	Exposition sur autres instruments de dettes nette de dépréciation	Exposition nette des instruments de dettes	Exposition nette des instruments de dettes
(en milliers d'euros)				
<b>Grèce (y compris Chypre)</b>	0	0	-	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Irlande</b>	0	0	-	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Italie</b>	0	0	-	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Espagne</b>	2992	0	-	2966
Banque	2992			2966
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Portugal</b>	0	0	-	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Hongrie</b>	0	0	-	0
Banque				
Clientèle de détail				
Entreprises et Grandes Entreprises hors para-publiques				
Entreprises et Grandes Entreprises para-publiques				
Collectivités locales				
<b>Total Exposition sur pays à risque - Instruments de dettes</b>	<b>2992</b>	<b>0</b>	<b>-</b>	<b>2966</b>

## 6.9. Dettes envers les établissements de crédit et sur la clientèle

### Dettes envers les établissements de crédit

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Etablissements de crédit</b>		
Comptes et emprunts	2 158	2 749
dont comptes ordinaires créditeurs		
dont comptes et emprunts au jour le jour		
Valeurs données en pension		
Titres donnés en pension livrée		
<b>Total</b>	<b>2 158</b>	<b>2 749</b>
<b>Opérations internes au Crédit Agricole</b>		
Comptes ordinaires créditeurs	672	54 972
Comptes et avances à terme	3 938 438	4 323 950
<b>Total</b>	<b>3 939 110</b>	<b>4 378 922</b>
<b>Valeur au bilan</b>	<b>3 941 268</b>	<b>4 381 671</b>

### Dettes envers la clientèle

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Comptes ordinaires créditeurs	972 988	1 010 192
Comptes d'épargne à régime spécial	25 441	24 440
Autres dettes envers la clientèle	815 501	633 257
Titres donnés en pension livrée		
Dettes nées d'opérations d'assurance directe		
Dettes nées d'opérations de réassurance		
Dettes pour dépôts d'espèces reçus des cessionnaires et rétrocessionnaires en représentation d'engagements techniques		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 813 930</b>	<b>1 667 889</b>

## 6.10. Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Effets publics et valeurs assimilées	34 716	
Obligations et autres titres à revenu fixe	259 264	241 594
<b>Total</b>	293 980	241 594
Dépréciations		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>293 980</b>	<b>241 594</b>

Afin d'anticiper les prochaines évolutions réglementaires liées au nouveau ratio de liquidité, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a acquis des OAT et titres émis par la CADES.

## 6.11. Dettes représentées par un titre et dettes subordonnées

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Dettes représentées par un titre</b>		
Bons de caisse	1 798	2 192
Titres du marché interbancaire		
Titres de créances négociables :	1 026 008	561 180
Emprunts obligataires		
Autres dettes représentées par un titre		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>1 027 806</b>	<b>563 372</b>
<b>Dettes subordonnées</b>		
Dettes subordonnées à durée déterminée		
Dettes subordonnées à durée indéterminée		
Dépôt de garantie à caractère mutuel		
Titres et emprunts participatifs		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

## 6.12. Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
Impôts courants	1 062	0
Impôts différés	31 891	32 452
<b>Total Actifs d'impôts courants et différés</b>	<b>32 953</b>	<b>32 452</b>
Impôts courants	784	2 754
Impôts différés		0
<b>Total Passifs d'impôts courants et différés</b>	<b>784</b>	<b>2 754</b>

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en milliers d'euros)	31/12/2012		31/12/2011	
	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif	Impôts différés Actif	Impôts différés Passif
<b>Décalages temporaires comptables-fiscaux</b>	<b>33 632</b>	<b>0</b>	<b>34 485</b>	<b>0</b>
Charges à payer non déductibles	527		606	
Provisions pour risques et charges non déductibles	32 495		33 312	
Autres différences temporaires	610	0	567	
<b>Impôts différés / Réserves latentes</b>	<b>-342</b>	<b>0</b>	<b>-1 521</b>	<b>0</b>
Actifs disponibles à la vente	-518	0	-1 700	
Couvertures de Flux de Trésorerie	59		179	
Gains et pertes / Ecart actuariels	117			
<b>Impôts différés / Résultat</b>	<b>-1 399</b>	<b>0</b>	<b>-512</b>	<b>0</b>
<b>Total Impôts différés</b>	<b>31 891</b>	<b>0</b>	<b>32 452</b>	<b>0</b>

(1) La part d'impôts différés relative aux déficits reportables pour 2012 est de 0 milliers d'euros,

Les impôts différés sont nettés au bilan par entité fiscale.

## 6.13. Comptes de régularisation actif, passif et divers

### Comptes de régularisation et actifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres actifs</b>	83 379	70 077
Comptes de stocks et emplois divers	7	491
Gestion collective des titres Livret développement durable		
Débiteurs divers	70 972	69 379
Comptes de règlements	12 400	207
Capital souscrit non versé		
Autres actifs d'assurance		
Parts des réassureurs dans les provisions techniques		
<b>Comptes de régularisation</b>	86 849	62 851
Comptes d'encaissement et de transfert	50 304	24 284
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts	9	5
Produits à recevoir	35 721	36 767
Charges constatées d'avance	815	1 795
Autres comptes de régularisation		
<b>Valeur au bilan</b>	<b>170 228</b>	<b>132 928</b>

### Comptes de régularisation et passifs divers

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
<b>Autres passifs (1)</b>	40 516	38 531
Comptes de règlements		
Créditeurs divers	33 829	34 636
Versement restant à effectuer sur titres	6 687	3 895
Autres passifs d'assurance		
Autres		
<b>Comptes de régularisation</b>	89 788	89 794
Comptes d'encaissement et de transfert (2)	9 371	14 168
Comptes d'ajustement et comptes d'écarts		
Produits constatés d'avance	39 250	38 231
Charges à payer	41 161	37 390
Autres comptes de régularisation	6	5
<b>Valeur au bilan</b>	<b>130 304</b>	<b>128 325</b>

(1) Les montants indiqués incluent les dettes rattachées

(2) Les montants sont indiqués en net

## 6.14. Actifs et passifs liés aux actifs non courants destinés à être cédés

La Caisse Régionale de Crédit Agricole des Côtes d'Armor n'est pas concernée.

## 6.15. Immeubles de placement

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
Valeur brute	90			-34			56
Amortissements et dépréciations	-21		-3	19			-5
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>69</b>	<b>0</b>	<b>-3</b>	<b>-15</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>51</b>

(1) Y compris Immeubles de placement donnés en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
Valeur brute	540			-287		-163	90
Amortissements et dépréciations	-171		-5	155			-21
<b>Valeur au bilan (1)</b>	<b>369</b>	<b>0</b>	<b>-5</b>	<b>-132</b>	<b>0</b>	<b>-163</b>	<b>69</b>

La valeur des immeubles de placement est estimée "à dire d'expert".

La valeur de marché des immeubles de placements comptabilisés au coût amorti, établie « à dire d'expert », s'élève à 55 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 96 milliers d'euros au 31 décembre 2011

## 6.16. Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2012
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	138 184		4 407	-5 318			137 273
Amortissements et dépréciations (1)	-64 856		-6 059	4 986			-65 929
<b>Valeur au bilan</b>	<b>73 328</b>	<b>0</b>	<b>-1 652</b>	<b>-332</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>71 344</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	32 604		7	-30255			2 356
Amortissements et dépréciations	-32 284		-176	30156			-2 304
<b>Valeur au bilan</b>	<b>320</b>	<b>0</b>	<b>-169</b>	<b>-99</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>52</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Augmentations (Acquisitions, regroupements d'entreprises)	Diminutions (Cessions et échéances)	Ecart de conversion	Autres mouvements	Solde 31/12/2011
<b>Immobilisations corporelles d'exploitation</b>							
Valeur brute	129 133		11 793	-2 905		163	138 184
Amortissements et dépréciations (1)	-61 864		-5 794	2 802			-64 856
<b>Valeur au bilan</b>	<b>67 269</b>	<b>0</b>	<b>5 999</b>	<b>-103</b>	<b>0</b>	<b>163</b>	<b>73 328</b>
<b>Immobilisations incorporelles</b>							
Valeur brute	32 533		72				32 604
Amortissements et dépréciations	-32 210		-74				-32 284
<b>Valeur au bilan</b>	<b>323</b>	<b>0</b>	<b>-2</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>320</b>

(1) Y compris les amortissements sur immobilisations données en location simple

## 6.17. Provisions techniques des contrats d'assurance

La Caisse Régionale n'est pas concernée par les provisions techniques d'assurance.

## 6.18. Provisions

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2012
Risques sur les produits épargne logement	11 028				-7 371			3 657
Risques d'exécution des engagements par signature	5 809		1 106		-1 833			5 082
Risques opérationnels	12 520		622	-241	-450			12 451
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	566		200	-57			323	1 032
Litiges divers	3 954		160	-40	-357			3 717
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	1 883		3 191	-485	-128			4 461
<b>Total</b>	<b>35 760</b>	<b>0</b>	<b>5 279</b>	<b>-823</b>	<b>-10 139</b>	<b>0</b>	<b>323</b>	<b>30 400</b>

(1) Dont 322 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 710 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

(en milliers d'euros)	31/12/2010	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2011
Risques sur les produits épargne logement	10 991		156		-119			11 028
Risques d'exécution des engagements par signature	3 849		3 609		-1 649			5 809
Risques opérationnels	12 333		2 104	-642	-1 275			12 520
Engagements sociaux (retraites) et assimilés (1)	625			-51	-8			566
Litiges divers	2 796		1 899	-244	-497			3 954
Participations	0							0
Restructurations	0							0
Autres risques	1 414		699	-148	-82			1 883
<b>Total</b>	<b>32 008</b>	<b>0</b>	<b>8 467</b>	<b>-1 085</b>	<b>-3 630</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>35 760</b>

(1) Dont 0 milliers d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tels que détaillés dans la note 7.4, dont 566 milliers d'euros au titre de la provision pour médaille du travail

Provision pour risques d'exécution d'engagement par signature : en 2012, reprise partielle à hauteur de 1.8 millions d'euros d'une provision liée à la garantie donnée sur une opération de crédit bail

Provisions pour risques opérationnels : couverture pour risques d'insuffisance de conception, d'organisation et de mise en œuvre des procédures d'enregistrement dans le système comptable et plus généralement dans les systèmes d'information, de l'ensemble des événements relatifs aux opérations de l'établissement. Cette provision est constituée en partie sur la base des risques identifiés et cotés dans les bases Europa et Olimpia (démarche Bâle II) et en fonction des pertes encourues sur certains domaines identifiés au 31/12/2011. Une ligne spécifique concerne le risque de réfaction des bonifications agricoles perçues au titre des années 2004 à 2012 (2 010 milliers d'euros) sachant qu'il est constitué par ailleurs une provision pour litige pour la partie contestée de l'audit CNASEA sur les années 2000 à 2003 (1.6 millions d'euros).

Provision sur engagements sociaux : couverture des engagements de la Caisse Régionale en matière de primes de médailles du travail de ses salariés. Estimation en fonction de plusieurs paramètres (dont l'ancienneté, le turn over) et des taux d'actualisation.

L'augmentation des autres charges pour engagements sociaux au 31 décembre 2012 s'explique principalement par la baisse significative des taux de référence utilisés pour l'évaluation des engagements relatifs aux régimes à prestations définies et autres avantages à long terme.

Provision pour litiges : intègre notamment les risques liés aux appels en responsabilité de la Caisse Régionale.

Les autres provisions comprennent la provision sur DAT à taux progressifs (application du taux d'intérêt effectif) pour une dotation de 3 millions d'euros en 2012.

## Provision épargne-logement :

Encours collectés au titre des comptes et plans d'épargne-logement sur la phase d'épargne

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	193 584	49 583
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	620 203	706 095
Ancienneté de plus de 10 ans	492 734	574 281
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>1 306 521</b>	<b>1 329 959</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>240 395</b>	<b>253 654</b>
<b>Total Encours collectés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>1 546 916</b>	<b>1 583 613</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

Les encours de collecte sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2012 pour les données au 31 décembre 2012 et à fin novembre 2011 pour les données au 31 décembre 2011 et hors prime d'Etat

Encours de crédits en vie octroyés au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>48 292</b>	<b>60 557</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>187 688</b>	<b>193 610</b>
<b>Total Encours de crédits en vie octroyés au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>235 980</b>	<b>254 167</b>

Provision au titre des comptes et plans d'épargne-logement

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Plans d'épargne-logement :</b>		
Ancienneté de moins de 4 ans	0	0
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	18	6 095
Ancienneté de plus de 10 ans	3 472	3 568
<b>Total plans d'épargne-logement</b>	<b>3 490</b>	<b>9 663</b>
<b>Total comptes épargne-logement</b>	<b>167</b>	<b>1 365</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>3 657</b>	<b>11 028</b>

L'ancienneté est déterminée conformément au CRC 2007-01 du 14 décembre 2007

(en milliers d'euros)	31/12/2011	Dotations	Reprises	Autres mouvements	31/12/2012
<b>Plans d'épargne-logement :</b>	<b>9 663</b>		<b>6 172</b>		<b>3 491</b>
<b>Comptes épargne-logement :</b>	<b>1 365</b>		<b>1 199</b>		<b>166</b>
<b>Total Provision au titre des contrats épargne-logement</b>	<b>11 028</b>	<b>0</b>	<b>7 371</b>	<b>0</b>	<b>3 657</b>

L'organisation financière du groupe Crédit Agricole concernant les comptes d'épargne à régime spécial est décrite dans le paragraphe « Relations internes aux Crédit Agricole - mécanismes financiers internes » de la partie « Cadre général ».

La reprise de la provision épargne logement au 31 décembre 2012 est liée à l'actualisation du modèle de calcul.

Les principales évolutions du modèle concernent la révision des lois d'écoulement des Plans Epargne Logement et des Comptes Epargne Logement ainsi que l'intégration d'une composante liquidité afin d'introduire les conditions de marché.

## 6.19. Capitaux propres

### ➤ Composition du capital au 31 décembre 2012

La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor est une société coopérative à capital variable, soumise notamment aux articles L. 512-20 et suivants du Code monétaire et financier relatifs au Crédit agricole, aux articles L. 231-1 et suivants du Code de commerce relatifs aux

sociétés à capital variable, et aux dispositions de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération.

Son capital est composé de parts sociales cessibles nominatives souscrites par les sociétaires, de Certificats Coopératifs d'Investissement et de Certificats Coopératifs d'Associés.

Conformément aux dispositions de l'IFRIC 2, la qualité de capital est reconnue aux parts sociales des coopératives dans la mesure où la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor dispose d'un droit inconditionnel de refuser le remboursement des parts.

La cession des parts sociales étant soumise à l'agrément du conseil d'administration de la Caisse régionale, cette dernière caractéristique confirme par conséquent leur qualité de capital social au regard des normes IFRS.

Les CCI et/ou CCA sont des valeurs mobilières sans droit de vote émises pour la durée de la société et représentatives de droits pécuniaires attachés à une part de capital. Leur émission est régie par les titres II *quater* et *quinquies* de la loi du 10 septembre 1947.

A la différence des parts sociales, ils confèrent à leurs détenteurs un droit sur l'actif net de la société dans la proportion du capital qu'ils représentent.

Les CCI sont émis au profit de titulaires n'ayant pas à justifier de la qualité de sociétaire, et sont librement négociables.

Les CCA ne peuvent en revanche être souscrits et détenus que par les sociétaires de la Caisse régionale et des Caisses locales qui lui sont affiliées.

Répartition du capital de la Caisse régionale	Nombre de titres au 01/01/2012	Nombre de titres émis	Nombre de titres remboursés	Nombre de titres au 31/12/2012	% du capital	% des droits de vote
<b>Certificats Coopératifs d'investissements (CCI)</b>						
Dont part du Public						
Dont part Crédit Agricole S.A.						
Dont part Auto-détenue						
<b>Certificats Coopératifs d'associés (CCA)</b>	<b>1 500 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>1 500 000</b>	<b>25%</b>	<b>0,00%</b>
Dont part du Public				0		
Dont part Crédit Agricole S.A.	1 500 000			1 500 000	25%	0,00%
				0		
<b>Parts sociales</b>	<b>4 499 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>4 499 976</b>	<b>75,00%</b>	<b>100,00%</b>
Dont 45 Caisses Locales	4 499 821			4 499 821	75,00%	83,64%
Dont 15 administrateurs de la CR	75			75	0,00%	5,58%
Dont 28 divers (dont collectivités, coopératives..)	79			79	0,00%	10,41%
Dont Crédit Agricole S.A.	1			1	0,00%	0,37%
<b>Total</b>	<b>5 999 976</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>5 999 976</b>	<b>100,00%</b>	<b>100,00%</b>

La valeur nominale des titres est de 15.25 euros et le montant total du capital est **91 499** milliers d'euros

### ➤ Résultat par action

Conformément à la norme IAS 33, une entité doit calculer le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor mère. Celui-ci doit être calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires par le nombre moyen d'actions ordinaires en circulation.

Ainsi qu'il est évoqué au paragraphe précédent, les capitaux propres de la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor sont composés de parts sociales, de CCI (le cas échéant) et de CCA.

Conformément aux dispositions de l'article 14 de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 relative au statut de la coopération, la rémunération des parts sociales est au plus égale au taux moyen de rendement des obligations des sociétés privées publiées par le ministre chargé de l'économie.

La rémunération des CCI et CCA est quant à elle fixée annuellement par l'assemblée générale des sociétaires et doit être au moins égale à celle des parts sociales.

Par conséquent, du fait des particularités liées au statut des sociétés coopératives à capital variable portant tant sur la composition des capitaux propres qu'aux caractéristiques de leur rémunération, les dispositions de la norme IAS 33 relative à la communication du résultat par action, sont inappropriées.

### ➤ Dividendes

Au titre de l'exercice 2012, le Conseil d'administration de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a proposé un dividende net par *part sociale* de 0.42 euros et par CCA de 3.10 euros, sous réserve de l'approbation par l'Assemblée générale.

### Dividendes

Pour les Caisses régionales

Année de rattachement du dividende	Par CCI	Par CCA	Par Part Sociale
	Montant Net	Montant Net	Montant Net
2009		3,08	0,59
2010		3,09	0,51
2011		3,12	0,54
Prévu 2012		3,10	0,42

### Dividendes payés au cours de l'exercice :

Les montants relatifs aux dividendes figurent dans le tableau de variation des capitaux propres. Ils s'élèvent à 11820 milliers d'euros en 2012.

### ➤ Affectations du résultat et fixation du dividende 2012

L'affectation du résultat la fixation et la mise en paiement du dividende 2012 sont proposées dans le projet de résolutions présentées par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale de *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* du 26 mars 2013.

Le texte de la résolution est le suivant :

#### 3<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de servir aux porteurs de parts sociales une rémunération d'un montant de 2,75 %, soit une somme de 0,42 € par part.

Cela représente un dividende global de 1 889 989,92€.

4<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de distribuer au porteur de certificats coopératifs d'associés un dividende global de 4 650 000 euros. Ce montant versé équivaut à 3,10 € par titre détenu.

5<sup>ème</sup> résolution :

L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide de répartir ainsi qu'il suit les excédents de l'exercice 2012 de la Caisse Régionale

<b>Résultat après impôts sur les sociétés</b>	<b>62 074 479,72 €</b>
<b>Affectation aux réserves réglementées</b>	<b>32 608,85 €</b>
<b>Rémunération des parts sociales de la Caisse Régionale</b>	<b>1 889 989,92 €</b>
<b>Rémunération des Certificats Coopératifs d'Associés</b>	<b>4 650 000,00 €</b>
<b>Affectation des 3/4 du solde à la réserve légale</b>	<b>41 626 410,71 €</b>
<b>Affectation du reste à la réserve facultative</b>	<b>13 875 470,24 €</b>

Conformément à l'article 243 bis du CGI, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes Distribués</u>	<u>Avoir fiscal ou abattement</u>
<u>2009</u>	<u>7 274 986,90 €</u>	<u>Eligible à l'abattement*</u>
<u>2010</u>	<u>6 929 987,76 €</u>	<u>Eligible à l'abattement*</u>
<u>2011</u>	<u>7 109 987,04 €</u>	<u>Eligible à l'abattement*</u>

6<sup>ème</sup> résolution :

Le capital de la Caisse Régionale s'élève au 31/12/2012 à 91 499 634 euros.

Il atteignait 91 499 634 euros au 31/12/2011.

L'Assemblée Générale constate la stabilité du capital social sur l'exercice.

## 6.20. Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les actions et autres titres à revenu variable sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en « Indéterminé ».

Les écarts de réévaluation des portefeuilles couverts en taux sont considérés comme ayant une échéance indéterminée compte tenu de l'absence de maturité définie.

(en milliers d'euros)	31/12/2012					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	23 183					23 183
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	76	52	6 919	258 723	0	265 770
Instruments dérivés de couverture		16	840	808		1 664
Actifs financiers disponibles à la vente	11	48 578	3 873	113 890	376 288	542 640
Prêts et créances sur les établissements de crédit	53 832	36 480	323 597	363 771		777 680
Prêts et créances sur la clientèle	344 573	674 527	2 403 029	2 888 816		6 310 945
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					75 828	75 828
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 337	8 864	154 487	121 292		293 980
<b>Total Actifs financiers par échéance</b>	<b>431 012</b>	<b>768 517</b>	<b>2 892 745</b>	<b>3 747 300</b>	<b>452 116</b>	<b>8 291 690</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	44	52	1 960	257 321		259 377
Instruments dérivés de couverture	622	371	47 176	43 273		91 442
Dettes envers les établissements de crédit	840 538	940 325	1 411 897	748 508		3 941 268
Dettes envers la clientèle	1 344 317	32 725	379 150	57 738		1 813 930
Dettes représentées par un titre	424 716	369 650	3 290	230 150		1 027 806
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total Passifs financiers par échéance</b>	<b>2 610 237</b>	<b>1 343 123</b>	<b>1 843 473</b>	<b>1 336 990</b>	<b>0</b>	<b>7 133 823</b>

(en milliers d'euros)	31/12/2011					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indeterminé	
Caisse, banques centrales	23 333					23 333
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	5 046	45	6 332	193 839		205 262
Instruments dérivés de couverture			796	1 519		2 315
Actifs financiers disponibles à la vente	33	93 198	3 936	191 072	387 536	675 775
Prêts et créances sur les établissements de crédit	61 543	77 148	188 481	354 932		682 104
Prêts et créances sur la clientèle	352 213	651 695	2 362 939	2 764 605		6 131 452
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux					48 312	48 312
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	10 958	5 592	143 444	81 600		241 594
<b>Total actifs financiers par échéance</b>	<b>453 126</b>	<b>827 678</b>	<b>2 705 928</b>	<b>3 587 567</b>	<b>435 848</b>	<b>8 010 147</b>
Banques centrales						0
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	29		1 653	192 565		194 247
Instruments dérivés de couverture	29	3 529	14 980	41 284		59 822
Dettes envers les établissements de crédit	815 209	943 012	1 779 304	844 146	0	4 381 671
Dettes envers la clientèle	1 453 619	47 295	146 511	20 464		1 667 889
Dettes représentées par un titre	280 258	38 924	14 190	230 000		563 372
Dettes subordonnées						0
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux						0
<b>Total passifs financiers par échéance</b>	<b>2 549 144</b>	<b>1 032 760</b>	<b>1 956 638</b>	<b>1 328 459</b>	<b>0</b>	<b>6 867 001</b>

## 7. Avantages au personnel et autres rémunérations

### 7.1. Détail des charges de personnel

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2012	31/12/2011
Salaires et traitements (1) (2)	34 662	33 395
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	4 117	3 993
Cotisation au titre des retraites (régimes à prestations définies)	851	927
Autres charges sociales	14 158	13 745
Intéressement et participation	7 976	8 037
Impôts et taxes sur rémunération	7 523	5 063
<b>Total Charges de personnel</b>	<b>69 287</b>	<b>65 160</b>

(1) dont charges relatives aux paiements à base d'actions pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012

(2) Dont indemnités liées à la retraite pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 57 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Dont médailles du travail pour 200 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 51 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

Dont charges relatives aux paiements à base d'action pour 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011.

### 7.2. Effectif fin de période

Effectifs	31/12/2012	31/12/2011
France	1 013	991
Etranger	3	1
<b>Total</b>	<b>1 016</b>	<b>992</b>

### 7.3. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés du Groupe Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

#### **7.4. Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies**

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Variation dette actuarielle</b>	<b>Dettes actuarielle au 31/12/n-1</b>	12 945	12 226
	Ecart de change		
	Coût des services rendus sur la période	979	984
	Coût financier	609	473
	Cotisations employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations versées (obligatoire)	-503	-735
	(Gains) / pertes actuariels *	720	-3
<b>Dettes actuarielle au 31/12/n</b>	<b>14 750</b>	<b>12 945</b>	

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Détail de la charge comptabilisée au résultat</b>	Coût des services rendus	979	984
	Coût financier	609	473
	Rendement attendu des actifs	-426	-475
	Amortissement du coût des services passés	20	18
	Gains / (pertes) actuariels net		
	Amortissement des gains / pertes générés par modifications, réductions et liquidations de régimes		
	Gains / (pertes) du(e)s au changement de limitation d'actifs		
	<b>Charge nette comptabilisée au compte de résultat</b>	<b>1182</b>	<b>1000</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Variation de juste valeur des actifs et des Droits à remboursement</b>	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n-1</b>	13108	12027
	Ecart de change		
	Rendement attendu des actifs	426	475
	Gains / (pertes) actuariels	-497	573
	Cotisations payées par l'employeur	1732	768
	Cotisations payées par les employés		
	Modifications, réductions et liquidations de régime		
	Variation de périmètre		
	Prestations payées par le fonds	-503	-735
	<b>Juste valeur des actifs / droits à remboursement au 31/12/n</b>	<b>14266</b>	<b>13108</b>

<i>(en milliers d'euros)</i>		31/12/2012	31/12/2011
<b>Position nette</b>	<b>Dettes actuarielle fin de période</b>	14 750	12 945
	Coût des services passés (modification de régimes) non reconnus	162	182
	Impact de la limitation d'actifs		
	Juste valeur des actifs fin de période	14 266	13 108
	<b>Position nette (passif) / actif fin de période</b>	<b>-322</b>	<b>345</b>

Etat BFC R-PLQ350

<b>Éléments reconnus immédiatement en SoRIE et comptabilisés dans le résultat global (Montants en millions d'Euros)</b>		
	31/12/2012	31/12/2011
Écarts actuariels générés sur les régimes d'avantages postérieurs à l'emploi	1,217	-0,577
Ajustements de plafonnement des actifs (incluant les effets d'IFRIC 14)		
<b>Total des éléments reconnus immédiatement en SoRIE dans l'année</b>	<b>1,217</b>	<b>-0,577</b>
Montant du stock d'écarts actuariels cumulés en SoRIE en fin d'année	0,759	-0,458

<b>Information sur les actifs des régimes</b>		
	31/12/2012	31/12/2011
<b>Composition des actifs</b>		
-% d'obligations	86,2%	84,6%
-% d'actions	7,9%	8,6%
-% autres actifs	5,9%	6,8%

<b>Régimes à prestations définies : principales hypothèses actuarielles</b>		
	31/12/2012	31/12/2011
Taux d'actualisation (2)	2,85	4,95%
Taux de rendement attendus des actifs du régime et des droits à remboursement	3%	3,99%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	2,95%	
Taux attendus d'augmentation des salaires (3)	2,37	3,68%
Taux d'évolution des coûts médicaux		
Autres (à détailler)		

(2) les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turn-over

(3) suivant les populations concernées (cadres ou non cadres)

Au 31 décembre 2012, les taux de sensibilité démontrent que :

- Une variation de plus 50bp des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de 4.1 % ;
- Une variation de moins 50bp des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de 4.5 %.

## **7.5. Autres avantages sociaux**

La Caisse Régionale des Côtes d'Armor a conclu avec les partenaires sociaux un accord d'intéressement couvrant la période 2011-2013. Cet accord définit les modalités de calcul d'une enveloppe globale d'intéressement intégrant la participation légale. Le montant dans les comptes au titre de l'exercice 2012 s'élève à 7143 milliers d'euros d'euros.

En matière de médailles du travail, la provision constituée par la Caisse Régionale au titre de ces engagements sociaux s'élève à 710 milliers d'euros en 2012.

## **7.6. Paiements à base d'actions**

*La Caisse Régionale n'est pas concernée par le paiement à base d'actions en 2012.*

## **7.7. Rémunérations de dirigeants**

Le montant global des sommes allouées pendant l'exercice à l'ensemble des membres des organes d'administration et des organes de direction en fonction de leurs fonctions s'est élevé en brut à 1 518 milliers d'euros.

## 8. Engagements de financement et de garantie et autres garanties

### Engagements donnés et reçus

<i>(en milliers d'euros)</i>	<b>31/12/2012</b>	<b>31/12/2011</b>
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 087 604</b>	<b>1 338 452</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>712 272</b>	<b>955 667</b>
. Engagements en faveur d'établissements de crédit		160 000
. Engagements en faveur de la clientèle	712 272	795 667
Ouverture de crédits confirmés	446 532	496 114
- Ouverture de crédits documentaires	2 039	2 258
- Autres ouvertures de crédits confirmés	444 493	493 856
Autres engagements en faveur de la clientèle	265 740	299 553
<b>Engagements de garantie</b>	<b>375 332</b>	<b>382 785</b>
. Engagements d'ordre d'établissement de crédit	249 599	249 482
Confirmations d'ouverture de crédits documentaires		
Autres garanties	249 599	249 482
. Engagements d'ordre de la clientèle	125 733	133 303
Cautions immobilières	10 116	15 319
Autres garanties d'ordre de la clientèle (1)	115 617	117 984
<b>Engagements reçus</b>	<b>1 667 333</b>	<b>1 643 423</b>
<b>Engagements de financement</b>	<b>300 152</b>	<b>400 152</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	300 152	400 152
. Engagements reçus de la clientèle		
<b>Engagements de garantie</b>	<b>1 367 181</b>	<b>1 243 271</b>
. Engagements reçus d'établissements de crédit	204 793	209 632
. Engagements reçus de la clientèle	1 162 388	1 033 639
Garanties reçues des administrations publiques et assimilées	146 907	163 023
Autres garanties reçues	1 015 481	870 616

(1) Les garanties financières présentées séparément aux 31 décembre 2011 pour un montant de 68 025 milliers d'euros ont été reclassées en "autres garanties d'ordre de la clientèle".

Montant relatif aux engagements des garanties Switch : 242 380 milliers d'euros

### Instruments financiers remis et reçus en garantie

(en milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011
<b>Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (1) (dont actifs transférés)</b>		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (SFEF, Banque de France, CRH ...)	<b>2 084 481</b>	<b>1 547 559</b>
Titres prêtés		
Dépôts de garantie sur opérations de marché		
Titres et valeurs donnés en pension		
<b>Total de la valeur comptable des actifs financiers remis en garantie</b>	<b>2 084 481</b>	<b>1 547 559</b>
<b>Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés (2)</b>		
Titres empruntés		
Titres & valeurs reçus en pension		
Titres vendus à découvert		
<b>Total Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés</b>	<b>0</b>	<b>0</b>

(1) préciser les termes et les conditions

(2) préciser les termes et les conditions de l'utilisation

### Créances apportées en garantie :

Au cours de l'année 2012, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a apporté 2 084 481 milliers d'euros de créances en garantie dans le cadre de la participation du groupe Crédit Agricole à différents mécanismes de refinancement, contre 1 547 559 milliers d'euros en 2011. *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* conserve l'intégralité des risques et avantages associés à ces créances.

En particulier, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* a apporté :

- 1 460 651 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre des opérations de refinancement du Groupe auprès de la Banque de France, contre 816 326 milliers d'euros en 2011;
- 73 194 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du dispositif SFEF (Société de Financement de l'Economie Française), contre 211 046 milliers d'euros en 2011;
- 131 771 milliers d'euros de créances hypothécaires à Crédit Agricole S.A. dans le cadre du refinancement auprès de la CRH (Caisse de Refinancement de l'Habitat), contre 151 719 milliers d'euros en 2011 ;
- 418 764 milliers d'euros de créances à Crédit Agricole S.A. ou à d'autres partenaires du Groupe dans le cadre de divers mécanismes de refinancement, contre 368 470 milliers d'euros en 2011

## **Garanties détenues et actifs reçus en garantie**

La plus grande partie des garanties et rehaussements détenus correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis

A l'exception des titres reçus en pension livrée, pour un montant de 0 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 0 milliers d'euros au 31 décembre 2011, et des valeurs reçues en garantie ou en nantissement, pour un montant de 233 230 milliers d'euros au 31 décembre 2012 contre 231 410 milliers d'euros au 31 décembre 2011 les garanties détenues par La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor et qu'elle est autorisée à vendre ou à redonner en garantie sont non significatives et l'utilisation de ces garanties ne fait pas l'objet d'une politique systématisée étant donné son caractère marginal dans le cadre de l'activité de La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

La politique de l'établissement consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties.

Au cours de la période, les actifs que La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a obtenus par prise de possession de garantie et détenus à la date de clôture s'élèvent à 0 milliers d'euros, .

## 9. Reclassements d'instruments financiers

- **Principes retenus par le Groupe**

Les reclassements hors de la catégorie « Actifs financiers détenus à des fins de transaction » et de la catégorie « Actifs financiers disponibles à la vente » ont été décidés puis réalisés dans le respect des conditions fixées par l'amendement IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008. Ils ont été inscrits dans leur nouvelle catégorie comptable pour leur juste valeur à la date du reclassement.

- **Reclassements effectués par *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor***

Comme les exercices précédents, *La Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor* n'a pas opéré en 2012 de reclassement au titre de l'amendement de la norme IAS 39 adopté par l'Union européenne le 15 octobre 2008.

## 10. Juste valeur des instruments financiers

**La juste valeur** d'un instrument financier est le montant pour lequel un actif pourrait être échangé ou une dette réglée entre des parties avisées, consentantes dans une transaction conclue à des conditions normales.

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêt. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre de modèles d'évaluation et d'hypothèses. Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

Dans la pratique, et dans une logique de continuité de l'activité, l'ensemble de ces instruments financiers pourrait ne pas faire l'objet d'une réalisation immédiate pour la valeur estimée ci-dessous.

### 10.1. Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût

	31/12/2012		31/12/2011	
	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée	Valeur au bilan	Valeur de marché estimée
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs</b>				
Prêts et créances sur les établissements de crédit	777 680	833 891	682 104	807 156
Prêts et créances sur la clientèle	6 310 945	6 509 834	6 131 452	6 139 249
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	293 980	317 105	241 594	238 806
<b>Passifs</b>				
Dettes envers les établissements de crédits	3 941 268	4 044 353	4 381 671	4 472 877
Dettes envers la clientèle	1 813 930	1 859 539	1 667 889	1 672 301
Dettes représentées par un titre	1 027 806	1 054 316	563 372	565 376
Dettes subordonnées				

Pour les instruments financiers, la meilleure estimation correspond au prix de marché de l'instrument lorsque celui-ci est traité sur un marché actif (cours cotés et diffusés).

En l'absence de marché ou de données fiables, la juste valeur est déterminée par une méthode appropriée conforme aux méthodologies d'évaluations pratiquées sur les marchés financiers : soit la référence à la valeur de marché d'un instrument comparable, soit l'actualisation des flux futurs, soit des modèles d'évaluation.

Dans les cas où il est nécessaire d'approcher les valeurs de marché au moyen d'évaluation, c'est la méthode de l'actualisation des flux futurs estimés qui est la plus couramment utilisée.

En outre, il est à noter que la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor prend en compte le rapport d'experts publié par l'IASB le 31 octobre 2008 et relatif à la valorisation de certains instruments financiers à la juste valeur cotés sur des marchés qui ne sont plus actifs.

Par ailleurs, dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux de marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels nous considérons que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des instruments réalisés sur un marché réglementé (ex : l'épargne réglementée) pour lesquels les prix sont fixés par les pouvoirs publics ;
- des passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

## 10.2. Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

- **Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation**

### **Actifs financiers valorisés à la juste valeur**

Les montants présentés sont y compris créances rattachées et nets de dépréciation

	<b>Total 31/12/2012</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>260 956</b>	<b>0</b>	<b>260 956</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	260 956		260 956	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>4 814</b>	<b>0</b>	<b>4 814</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	4 814	0	4 814	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	4 814		4 814	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>542 640</b>	<b>605</b>	<b>246 252</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	166 352	605	165 747	
Actions et autres titres à revenu variable (1)	376 288		80 505	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>1 664</b>		<b>1 664</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>810074</b>	<b>605</b>	<b>513686</b>	<b>0</b>

«(1) Hors 295 783 milliers d'euros de titres SAS Rue La Boétie valorisés selon la méthode du coût (cf. note 1.3). »

	<b>Total 31/12/2011</b>	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : <b>Niveau 1</b>	Valorisation fondée sur des données observables : <b>Niveau 2</b>	Valorisation fondée sur des données non observables : <b>Niveau 3</b>
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Actifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>196146</b>	<b>0</b>	<b>196146</b>	<b>0</b>
Créances sur les établissements de crédit	0			
Créances sur la clientèle	0			
Titres reçus en pension livrée	0			
Titres détenus à des fins de transaction	0	0	0	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	0			
Actions et autres titres à revenu variable	0			
Instruments dérivés	196146		196146	
<b>Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>9116</b>	<b>0</b>	<b>9116</b>	<b>0</b>
Créances sur la clientèle	0			
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	0			
Titres à la juste valeur par résultat sur option	9116	0	9116	0
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	9116		9116	
Actions et autres titres à revenu variable	0			
<b>Actifs financiers disponibles à la vente</b>	<b>675775</b>	<b>3192</b>	<b>672583</b>	<b>0</b>
Effets publics et valeurs assimilées	0			
Obligations et autres titres à revenu fixe	288239	258	287981	
Actions et autres titres à revenu variable	387536	2934	384602	
Créances disponibles à la vente	0			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>2 315</b>		<b>2 315</b>	
<b>Total Actifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>883 352</b>	<b>3 192</b>	<b>880 160</b>	<b>0</b>

## Passifs financiers valorisés à la juste valeur

Les montants présentés sont y compris dettes rattachées

	Total 31/12/2012	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>259 377</b>	<b>0</b>	<b>259 377</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	259 377		259 377	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>91 442</b>		<b>91 442</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>350 819</b>	<b>0</b>	<b>350 819</b>	<b>0</b>

	Total 31/12/2011	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques : Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables : Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables : Niveau 3
<i>(en milliers d'euros)</i>				
<b>Passifs financiers détenus à des fins de transaction</b>	<b>194247</b>	<b>0</b>	<b>194247</b>	<b>0</b>
Titres vendus à découvert	0			
Titres donnés en pension livrée	0			
Dettes représentées par un titre	0			
Dettes envers les établissements de crédit	0			
Dettes envers la clientèle	0			
Instruments dérivés	194247		194247	
<b>Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option</b>	<b>0</b>			
<b>Instruments dérivés de couverture</b>	<b>59822</b>		<b>59822</b>	
<b>Total Passifs financiers valorisés à la juste valeur</b>	<b>254069</b>	<b>0</b>	<b>254069</b>	<b>0</b>

## **11. Événements postérieurs à la clôture**

Aucun évènement postérieur à la clôture de l'exercice pour la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor.

## **12. Périmètre de consolidation au 31 décembre 2012**

Liste des filiales, coentreprises et entreprises associées	Implantation	Evolution du périmètre	Méthode au 31 décembre 2012	% de contrôle		% d'intérêt	
				31/12/2012	31/12/2011	31/12/2012	31/12/2011
<b>Etablissements bancaires et financiers</b>							
Caisse Locale BEGARD	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale BELLE-ISLE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale BROONS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CALLAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CAULNES	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CHATELAUDREN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale CORLAY	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale DINAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale ETABLES-S/-MER	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale GUINGAMP	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale JUGON-LES-LACS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LA CHEZE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LAMBALLE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LANNION	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LANVOLLON	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LA ROCHE-DERRIEN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale LOUDEAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MAEL-CARHAIX	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLANCOET	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MERDRIGNAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MONCONTOUR	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MUR-DE-BRETAGNE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PAIMPOL	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLELAN-LE-PETIT	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLENEUF	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLESTIN-LES-GREVES	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOEUC-S/-LIE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUARET	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUGUENAST	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUHA	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PONTREUX	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale QUINTIN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale ROSTRENE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale SAINT-BRIEUC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale SAINT-NICOLAS	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale TREGUIER	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale UZEL	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale MATIGNON	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale COLLINEE	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLEUBIAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLERIN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale EVRAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PLOUFRAGAN	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale YFFINIAC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
Caisse Locale PERROS-GUIREC	France	Non	Globale	100%	100%	100%	100%
<b>Divers</b>							
Fonds dédié Finarmor Gestion	France	Non	Globale	99,98%	99,99%	99,98%	99,99%

Au cours de l'exercice, la Caisse Régionale du Crédit Agricole des Côtes d'Armor a réduit le capital du fonds dédié Finarmor Gestion, ce qui explique la variation du pourcentage de détention et d'intérêt.